

ABONNEMENTS:

CANADA ..... \$1.00
ETATS-UNIS ..... \$1.50
UNION POSTALE ..... \$1.50

LE NUMERO ..... 2 sous

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et Administration:
43 RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TELEPHONES:
REDACTION: Main 7460.
ADMINISTRATION: Main 7461.

REDIGÉ EN COLLABORATION

DROIT AU BUT

L'ORGANE DES JEUNES

LA SCIENCE DE M. BECK

Ce qu'il ignore au sujet du français

M. Edward Beck, directeur d'un hebdomadaire anglais de Montréal, écrivait tranquillement, le 16 janvier, au cours d'un article intitulé: "QUEBEC AND THE ONTARIO SCHOOL QUESTION", les lignes suivantes:

"So far as the existing constitution of Canada is concerned I DO NOT THINK THAT THE DEMAND FOR RECOGNITION OF THE FRENCH LANGUAGE OUTSIDE OF QUEBEC, IN ANY WAY, SHAPE OR FORM, HAS A LEG TO STAND ON."

C'est net, clair et défini: "D'après la constitution actuelle du Canada, je ne pense pas que la demande de la reconnaissance des droits du français hors du Québec ait quelque fondement que ce soit." Donc, le français n'a nul droit dans l'Ontario, et c'est tout au plus, au pays, un idiome comme celui des Iroquois ou des Hurons, en fermés dans les limites d'une réserve, inadmissible hors de là. Ainsi pense un journaliste venu des Etats-Unis, accidentellement immigré au Canada.

CE QU'IL NE SAIT PAS

M. Beck, qui se prononce d'une manière si catégorique sur la non-existence des droits du français hors du Québec, ignore une foule de choses.

Il ignore ainsi que, pour savoir interpréter la constitution canadienne, il faut aller aux sources mêmes de cette constitution.

Il ignore donc que, au temps où les colonies de la Nouvelle-Angleterre s'agitaient contre le régime britannique, le parlement anglais adoptait l'Acte de Québec, dont la section 8 dit en toutes lettres, — les soulignés sont de nous :

80—Qu'il soit de plus décrété, en vertu de l'autorité susdite, que tous les sujets canadiens de Sa Majesté dans la province de Québec, à l'exception seulement des ordres religieux et des communautés, pourront conserver la possession et jouir de leurs propriétés et de leurs biens avec les coutumes et usages qui s'y rattachent et de tous les autres droits civils, au même degré et de la même manière que si la dite proclamation et les commissions, ordonnances et autres actes et instruments n'avaient pas été faits et que le leur permettront leur allégeance à leur soumission à la couronne et au parlement de la Grande-Bretagne; qu'à l'égard de toute contestation relative à la propriété et aux droits civils, l'on aura recours aux lois du Canada, comme règle, pour décider à leur sujet; et que toutes les causes concernant la propriété et les droits susdits, qui seront portées par la suite devant quelque tribunal de justice qui doivent être établies dans et pour la dite province, par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, y seront jugées conformément aux dites lois et coutumes du Canada, jusqu'à ce que celles-ci soient changées ou modifiées par quelques ordonnances qui soient rendues de temps à autre dans la dite province par le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou le commandant en chef en exercice, de l'avis et du consentement du Conseil législatif qui sera établi de la manière ci-après mentionnée par les présentes."

Il ignore aussi que, si le terme "langue" n'est pas explicitement mentionné dans cette clause, c'est que, comme la langue est une des propriétés et un des biens les plus importants d'un peuple, elle entre nécessairement dans les "propriétés", les "biens", les "coutumes", les "usages" dont l'Acte de Québec assure aux sujets canadiens de Sa Majesté, dans la Province de Québec d'alors, la possession et la jouissance "au même degré et de la même manière" que si rien n'avait été changé dans l'ordre des choses, quand nul statut ne défendait l'usage et la coutume de parler le français dans toutes les limites de la province de Québec de ce temps.

Il ignore sans doute aussi que les mots "propriétés" et "droits civils" comprennent manifestement le droit de parler sa langue et, partant, de l'apprendre, et, partant, de l'enseigner et de la faire enseigner aux enfants désireux de l'apprendre.

Il ignore au surplus, — n'étant au Canada que depuis peu d'années et n'ayant jamais eu le temps de s'instruire de l'histoire passée du Canada, — que la province de Québec dont parlait alors l'Acte de Québec comprenait en ce temps-là tous les territoires n'appartenant pas aux Anglais et aux Espagnols avant le traité de Paris, dans l'Amérique du Nord, et que les territoires enlevés aux Français par le traité de Paris s'étendaient du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique, puis aux Montagnes Rocheuses et renfermaient presque tout le Canada actuel et une grande partie des Etats-Unis contemporains.

Il ne sait pas non plus que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'a rien changé, sur ce point, aux termes de l'Acte de Québec; car l'usage du français, aboli au parlement canadien en 1840, y fut permis de nouveau en 1848 et la clause 129 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord porte :

"All laws in force in Canada, Nova-Scotia, or New-Brunswick at the Union... shall continue in Ontario, Quebec, Nova-Scotia and New-Brunswick respectively."

Il ignore tout cela.

Il ignore davantage.

Ainsi, par exemple, il ignore qu'il existe une clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord rédigée comme suit, — nous la lui citons en anglais, nos lecteurs comprendront :

93—In and for each Province the Legislature may exclusively make laws in relation to education, subject and according to the following provisions:

10—Nothing in any such law shall affect any Right or Privilege with respect to Denominational Schools which any class of persons have by law in the Province at the Union...

Il ignore encore que, au temps où la confédération se fit, il y avait, dans l'Ontario, pour ne citer que cette province, des écoles françaises, remontant à plusieurs années d'existence, où l'on enseignait le français, avec des livres français, à la connaissance et avec l'approbation du ministre de l'Instruction de l'Ontario, qui leur versait même des allocations à même les fonds de l'Etat.

Il n'a certes pas lu non plus le plaidoyer de M. Belcourt quant à l'illégalité du règlement 17 à l'endroit du français dans les classes ontariennes; car il y aurait alors rencontré cette lettre si explicite et si probante du docteur Egerton Ryerson, ancien directeur du ministère de l'Instruction de l'Ontario, le père de l'enseignement dans cette province, comme le reconnaissent tous les auteurs et qui, le 24 avril 1857, à peine dix ans avant la confédération, écrivait la lettre suivante, aujourd'hui aux archives du ministère de l'Instruction à Toronto :

24th April 1857.

Messrs Donald McLenn, John Cutenbach, Angus McDonell, Trustees No. 3, Charlottenburg, Summerstown.

Gentlemen,

I have the honor to state, in reply to your letter of the 16th instant that, as the French is the recognized language of the Country as well as the English, it is quite proper and lawful for the Trustees to allow both languages to be taught in their schools to children whose parents may desire them to learn both.

I have the honor to be, Gentlemen, Your obedient servant, (sgd) E. RYERSON.

M. Beck, parierons-nous, ne s'est jamais douté de l'existence de tous ces textes.

Il semble même ne jamais s'être douté que le droit de conquête, si conquête il y a, ne donne pas au nouveau souverain non plus qu'à ses représentants le droit d'enlever leur langue aux conquies, de les contraindre à la perdre pour en parler une autre, et de leur ôter de l'apprendre dans des écoles soutenues avec leurs deniers. Le droit naturel le dit, et si notre contradicteur refuse de le reconnaître, le droit international aussi.

IGNORANCE EXCUSABLE?

Mais M. Edward Beck est-il excusable d'ignorer tout cela et de trancher, en deux lignes, toute la question des droits du français hors du Québec en écrivant au fil de la plume: "So far as the existing constitution of Canada is concerned, I do not think that the demand for recognition of the French language outside of Quebec, in any way, shape or form, has a leg to stand on?"

Il est vrai qu'à titre de journaliste il devrait avoir une connaissance suffisante des sujets qu'il traite.

Mais il est aussi nouveau-venu au pays. Il est d'origine allemande, vraisemblablement, puisque Beck n'est que la forme américanisée de Boeck ou de Bach, en tout cas absolument étranger au pays, à venir jusqu'à ces toutes dernières années. Il a sans doute appris son histoire du Canada dans les journaux anglo-ontariens, sans jamais remonter aux sources, sans étudier sur quelles bases s'appuie la Constitution, sans jamais lire l'Acte de Québec, sans même parcourir des yeux une seule des modifications faites depuis à la Constitution canadienne, à plus forte raison sans avoir jamais feuilleté les manuscrits des archives canadiennes, sans avoir jamais lu la lettre dans laquelle George III écrivait, le 7 décembre 1763 à son "fidèle et bien-aimé James Murray, capitaine en chef et gouverneur général de notre Province de Québec, en Amérique, et de tous nos territoires en dépendant", lui disant "d'avoir soin... de ne sanctionner aucune mesure qui pourrait, en QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, porter atteinte à la vie, à la sûreté corporelle ou à la liberté du sujet..."

Pour M. Beck, le Canada n'existe que depuis qu'il y est arrivé et les traités ne valent rien, sont inexistantes, à moins qu'il les connaisse. Il se prononce au jugé, sachant que son avis plaira à la masse de ses lecteurs, anglo-canadiens pour la plupart, aussi ignorants que lui de ce qui s'est passé au pays avant d'y être arrivés et dont plusieurs, quand ils ont quelques bribes d'histoire du Canada, les ont empruntées à des auteurs fanatiquement anti-canadiens-français, comme en témoignait, par exemple, dans un récent numéro du même hebdomadaire, un farceur écrivain que "la victoire des Canadiens-français à Châteauguay est un mythe".

Excusable, M. Beck?

Oui, en autant que l'ignorance absolue des faits et des textes élémentaires peut l'être chez un homme qui fait métier d'écrire pour le public, en autant que l'ignorance profonde de l'histoire de la Constitution peut l'être, chez qui tranche en dix lignes et sans étude préalable une question comme celle des droits de notre langue dans un pays découvert, colonisé, cultivé, développé, parcouru d'un bout à l'autre par les nôtres avant qu'il vint l'habiter... pour nous instruire de nos droits et privilèges et nous conseiller: "Parquez-vous dans votre réserve du Québec!"

M. Beck compte sans doute beaucoup sur l'ignorance non moins profonde de la masse de ses lecteurs pour les abuser.

Mais ceux qui savent et qui lisent, ceux-là, derrière le journaliste décisionnaire, auront tôt fait de déboucher l'homme originaire d'on ne sait quelle race antipathique à la française et à la canadienne-française, content de conseiller sornouïvement à ses lecteurs de parler la langue française dans le Québec comme une pestiférée, capable de contagionner tout le Canada si l'on n'y prend garde.

Encore un bienfait de notre régime d'immigration, ce M. Beck d'esprit si large!

Pierre LABROSSE

L'HERITAGE DU PRODIGE

Depuis quelque temps, les dépêches d'Ottawa mentionnent les aléas et vicissitudes des directeurs du Grand-Tronc-Pacifique dans la capitale, où ils interviewent les ministres à tour de rôle, afin d'obtenir des modifications au contrat d'après lequel, en 1903, les administrateurs libéraux de l'époque et les directeurs de cette compagnie s'entendirent pour la construction et l'exploitation de ce chemin de fer, duquel il était alors convenu, entre autres choses, que la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique construirait à ses frais la zone Winnipeg-Prince Rupert de ce chemin de fer, tandis que l'Etat construirait la zone Winnipeg-Moncton et l'affermait au Grand-Tronc-Pacifique pour un terme de plusieurs années, moyennant paiement des intérêts sur le capital engagé dans la construction de cette partie du réseau.

Ce réseau Winnipeg-Moncton a coûté extraordinairement cher, de sorte que les intérêts sur le coût de construction sont plus élevés que les calculs de 1903 ne le laissent prévoir. Il y a eu du coulage, du gaspillage, des pots-de-vin, des entreprises ont fait des fortunes à revendre leurs entreprises sans toucher à un pouce des travaux que l'Etat leur avait adjugés, bref, on a dépensé de cinq à six fois plus que ce fut d'abord prévu.

Aujourd'hui, profitant de la crise financière et du mauvais état des affaires, se servant de ces deux prétextes comme de valables raisons, la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique tente de se faire faire des concessions par le ministère Borden et voudrait l'amener à une modification du contrat originaire, d'après laquelle cette compagnie ne se servirait du Grand-Tronc-Pacifique que de Prince-Rupert, sur le Paci- que, jusqu'à Cochrane, tête de service nord du Grand-Tronc, dans le Nouvel-Ontario. Le Grand-Tronc, de là, viendrait à la charge de l'Etat, qui en aurait payé tout le coût de construction et devrait l'exploiter, peut-être à perte, vu la diversion de trafic opérée par le Grand-Tronc à North-Bay, où qui en tous cas, ne recevrait pas un sou à titre de paiement des intérêts sur le coût de construction.

Cette entente serait des plus avantageuses pour le Grand-Tronc-Pacifique et le Grand-Tronc. Elle ne vaudrait rien pour l'Etat, qui, après avoir grevé son crédit de 150 à 200 millions pour donner un nouveau trancheau au pays, se trouverait à avoir travaillé... au seul bénéfice des capitalistes actionnaires dans le Grand-Tronc.

Voilà un état de choses qui à l'ancien régime, qui a dépensé sans compter pour construire ce qui appelle "le meilleur chemin de fer du monde", et qui n'a réussi qu'à construire le plus dispendieux.

Le Canada avait pourtant assez d'embaras à l'heure présente, crise financière, participation à la guerre, accroissement d'impôts, énormes budgets militaires, nombreux sans-travail qui demandent du pain, présence, chez lui de milliers d'immigrants, qu'il doit tenter ou surveiller, — sans avoir à tenter de régler des difficultés résultant de l'imprévoyance du régime Laurier-McCormac, et héritage, il faut-il le dire, face aux charges qu'il lui apporte. Il faut donc espérer que notre parlement sera ferme et n'obéira pas aux inspirations des coulissiers qui veulent la modification des conditions auxquelles le Grand-Tronc-Pacifique consentit en 1903.

Autrement, le Québec, qui a déjà payé et paiera une part considérable du Grand-Tronc-Pacifique, avec les Provinces Maritimes, se trouvera privé des bénéfices qu'il pourrait retirer de l'ouverture de régions nouvelles à la colonisation, de Cochrane jusqu'à la Tuque, si le Transcontinental National y est exploité.

André VERBOIS.

QU'ON SOIT SEVERE!

Un lecteur nous écrit: "La police arrêta dernièrement trois jeunes gens, cambrioleurs de métier, qui avaient défoncé plusieurs maisons, dans le nord de la ville, volé pour \$4,000 ou \$5,000 d'effets mobiliers dans différentes résidences et amassé un butin considérable au cours de leurs déprédations multiples."

"Brown, Garner et Ross, — tels sont les noms que les trois jeunes gens donnèrent à la police, — paraissent être des êtres dangereux. L'un d'eux, lors de leur arrestation, tira du revolver sur un sergent de ville et peu ne s'en fallut que l'on eût là une répétition de l'affaire du policier Bourdon. Deux d'entre eux sont des récidivistes, d'anciens pensionnaires de la maison de détention de Shawbridge. Au dire de la police, ils sont responsables de plusieurs cambriolages. Et les effets trouvés chez eux semblent confirmer cette théorie."

"Il serait prématuré de demander à la justice de sévir contre eux, d'autant qu'ils ont inscrit des plaideurs de non-culpabilité et que les tribunaux n'ont pas encore instruit leur affaire."

"Mais l'occasion est excellente de souligner le fait que nos magistrats ne sont pas toujours assez sévères à l'endroit des cambrioleurs, des tire-laine et des coupe-jarret de la ville. S'ils leur donnaient des sentences proportionnées à leurs offenses, au lieu de leur permettre de sortir des prisons sous cautionnement et de prendre ensuite le large, les cambriolages, les vols de fait, les vols de grand chemin seraient peut-être en nombre moindre."

"Quand nos magistrats se résoudront-ils à plus de sévérité?" GRIMARD.

LA GUERRE

L'ARMEE AUSTRO-ALLEMANDE CHANGE DE TACTIQUE DANS L'EST

Petrograd croit qu'après une conférence des deux états-majors ennemis à Breslau, on a décidé d'abandonner l'offensive contre Varsovie pour repousser les Russes de Galicie et de la Bukovine. -- Rudes combats en Alsace.--Berlin admet une défaite près de Berry-au-Bac.

LA ROUMANIE ACHETE pour \$25,000,000 DE MATERIEL DE GUERRE

Joffre décoré par le Tsar.--Un Zeppelin dans la Manche.--La crainte d'une attaque aérienne. Prophétie de Sam Hughes.

Londres, 23. — Les officiers d'état-major russes s'attendent à un changement complet sur le théâtre oriental de la guerre. Ils rapportent que les chefs militaires allemands et autrichiens ont abandonné leurs mouvements d'attaque contre Varsovie et concentrent des troupes en Hongrie pour repousser les envahisseurs russes en Bukovine, en Galicie, et dans le nord de la Hongrie. C'est dans cette section plutôt que sur le front de Varsovie que les principaux efforts des semaines prochaines seront dirigés, si l'on en croit Petrograd.

Des pêcheurs arrivés aujourd'hui dans un port hollandais affirment qu'ils ont vu dans la mer du Nord un dirigeable naufragé dont la description correspondrait à celle d'un Zeppelin.

En France et en Belgique l'activité militaire a diminué, excepté à la partie est du front. En Alsace et dans l'Argonne de violents combats ont lieu sans aucun résultat important.

LE BULLETIN FRANÇAIS

Paris, 23. — Le ministère de la guerre publie, cet après-midi, le communiqué suivant:

"Sur la plus grande partie du front, notre artillerie s'est occupée hier à réparer les dommages causés à nos tranchées par le très mauvais temps qu'il a fait depuis quelques jours."

"Dans la région de Lombartzyde, nous avons avancé d'une centaine de verges."

"Dans les secteurs d'Ypres, d'Arras, Albert, Roye et Soissons, il y a eu, hier, des duels d'artillerie au cours desquels nous avons eu, à plusieurs endroits, le dessus. Berry-au-Bac a été violemment bombardé par les Allemands."

"Au nord-ouest de Beauséjour, une attaque de l'ennemi a été repoussée."

"Dans l'Argonne, nous avons fait subir un échec complet aux Allemands, à Fontaine-Madame, tel que mentionné dans notre communiqué d'hier soir. Une attaque de l'ennemi, non loin de Saint-Hubert, a occasionné un engagement d'infanterie qui n'est pas encore terminé. Aux dernières nouvelles, nous avons conservé toutes nos positions."

"Sur la Meuse, le feu de notre artillerie a obligé l'ennemi à évacuer un dépôt de munitions, et à infligé des dommages sérieux aux ponts pour piétons en avant de Saint-Mihiel."

"En Alsace, les combats d'infanterie dans la région de Hartmann-Weileroop continuent. Nous sommes en contact étroit avec l'ennemi et il n'y a pas eu d'interruption de combat. Près de Cernay, la colline No 425 a été attaquée par l'ennemi, mais sans succès. Plus au sud, nous avons progressé dans la direction de Petit Kahberg, au nord et près du pont d'Aspach."

LE BULLETIN ALLEMAND

Berlin, 23. — Le quartier général allemand a publié aujourd'hui le rapport suivant:

"Des aviateurs ennemis ont jeté des bombes hier sur Gand et Zeebrugge (en Belgique) mais sans succès."

"L'ennemi nous a attaqués hier, entre Souain et Perthes, au nord de Châlons, mais cette attaque a été repoussée par notre feu d'infanterie. L'ennemi a cherché refuge dans ses tranchées."

"Dans la forêt de l'Argonne, à l'ouest de Fontaine-la-Mitte, nos troupes ont enlevé une position de l'ennemi et fait prisonniers 3 officiers et 245 hommes, prenant aussi quatre canons."

"Près de Weisenbach, nous avons repoussé les chasseurs alpins. L'ennemi a fait plusieurs attaques violentes sur Hartmann-Weilleroop, mais cette tentative n'a remporté aucun succès."

"Il n'y a rien de nouveau dans l'est de la Prusse."

"Dans le nord de la Pologne, près de Przesnysz, nous avons repoussé une légère attaque des Russes. Ceux-ci ont été chassés de Blinno et Vojak et les divisions d'avant-garde russes ont dû retraiter de Corny."

"Nos attaques sur le secteur de la Sancha ont progressé. Dans la région de la rivière Rawka, à l'ouest de Szczyty, on se livre à une vive canonnade."

"La bataille continue à Croix-de-Carnes près de Pont-à-Mousson. Au nord de Cernay, en Alsace, les Français ont été repoussés d'une colline et nous avons fait 130 prisonniers."

JOFFRE EST DECORE

Paris, 23. — Le général Joffre, généralissime des armées françaises, a été décoré aujourd'hui de la croix de Saint-Georges. Le major-général prince Félix Voussouppoff, de la maison militaire du tsar, est venu en France spécialement pour conférer cette décoration au généralissime, de la part de l'empereur.

UN AVEU DES ALLEMANDS

Paris, 23. — Un communiqué semi-officiel publié cet après-midi à Paris dit ce qui suit: "Les Allemands annoncent qu'ils ont évacué certaines tranchées dans la vallée de l'Aisne, de même que la colline No 108, près de Berry-au-Bac. Il faut remarquer que ce n'ont pas été là des évacuations spontanées, mais que c'est par des contre-attaques que nous nous sommes rendus maîtres de ces positions ennemies. Nous y avons fait 50 prisonniers."

LA ROUMANIE ACHETE DU MATERIEL DE GUERRE

Londres, 23. — Un prêt en faveur du gouvernement de la Roumanie est en cours de négociation, soit à Londres ou à New-York. Les banquiers anglais sont obligés au silence, quant aux détails, mais la visite récente des banquiers roumains à Londres et leur départ pour l'Amérique en vue d'acheter du matériel de guerre ne sont plus un secret. On dit que ce prêt sera de 25,000,000 de dollars et qu'il sera émis à 95 portant intérêt à 5%.

LE "DACIA" N'EST PAS ENCORE PARTI

Galvestone, Texas, 23 — Le steamer américain "Dacia", qui devait partir pour Rotterdam hier, avec un cargaison de 11,000 ballots de coton, pour ré-expédition à Brême, était encore à son quai de bonne heure, ce matin, et il ne démarrera pas encore aujourd'hui. Un fort vent qui a soufflé toute la nuit a rendu difficile la sortie du golfe et le "Dacia" ne pourra pas partir avant que ce vent ne soit tombé.

REVUE DES OPERATIONS EN AFRIQUE DU SUD

Londres, 23 — Un communiqué du gouverneur général de l'Union de l'Afrique du Sud a été publié hier. Il y est fait une revue des opérations qui ont servi à repousser la tentative d'invasion des Allemands.

"En résumé, dit le communiqué, la ligne de la rivière Orange est entièrement en notre pouvoir et l'avance de l'ennemi dans notre territoire, près de la frontière orientale, de l'Afrique sud est allemande, a été arrêtée."

LE PROPHETE SAM HUGHES

Vancouver, 23. — Parlant à un auditoire respectable, réuni au temple du travail, le major général Sam Hughes a prédit que la guerre ne serait pas terminée tant que la paix n'aura pas été signée à Berlin. Le ministre est parti à minuit pour Victoria.

LA CRAINTE DES ZEPPELINS

Londres, 23 — Les mouvements mystérieux des vaisseaux aériens allemands continuent de retenir l'attention publique en Angleterre, où l'on vit dans la crainte constante d'une attaque concertée du haut des airs. Hier soir, il était rumeur que la côte orientale de l'Angleterre était de nouveau menacée par les Zeppelins qu'on avait vu passer au-dessus de Norfolk, se dirigeant vers le sud. Ces bruits cependant n'ont pas été confirmés et il semble, ce matin, qu'ils étaient sans fondement.

Mais, hier, un raid aérien a été dirigé par les Allemands sur Dunkerque. Un groupe d'aviateurs a jeté 89 bombes sur ce port de mer français. On rapporte avoir vu un Zeppelin au-dessus de la Manche et un autre a été signalé ce matin au-dessus d'Ostende. Ces nouvelles ont causé une vive anxiété en Angleterre.

Un rapport de Constantinople est arrivé par voie d'Amsterdam. Il évalue toute allusion aux victoires décisives réclamées par les Russes à Karaurgan et Sari-Kumysh, mais rapporte plutôt une défaite des Russes dans le Caucase, et prétend qu'en Arabie les Turcs ont défait certains contingents britanniques.

LES COURRIERS DE SALISBURY-PLAINS

Ottawa, 23. — Le ministère des postes vient de publier un memorandum au sujet du retard apporté dans la livraison des lettres aux soldats canadiens, au camp de Salisbury. On explique qu'il est difficile de trouver un soldat sur un territoire de quarante milles, quand on ne donne pas le nom de sa division, celui de son bataillon et de son régiment. On recommande au public de prendre plus de soin dans la transcription des adresses qui leurs sont fournies par les soldats.

# LES SPORTS

## ENFIN LE CANADIEN A PU REMPORTEUR UNE VICTOIRE

LE BLEU-BLANC-ROUGE A TRIOMPHE DES WANDERERS HIER SOIR PAR UN SCORE DE 7 A 2.—LA JOUTE RAPIDE DU COMMENCEMENT A LA FIN FUT DES PLUS INTERESSANTES. — DONNEZ-NOUS DES ARBITRES CANADIENS-FRANCAIS.

Arena, Montréal, 24. — Le Canadien a remporté hier soir à l'Arena de Westmount sa première victoire de la saison en battant le Wanderer avec un résultat de 7 à 2. La partie fut très rapide et très intéressante de la première à la dernière minute.

L'assistance à cette joute était tout à fait ordinaire, 3,500 personnes environ.

Dans la première période le jeu fut rapide et suscita beaucoup d'intérêt. Les remaniements ont été faits sur l'allignment du Canadien. Lavolette est passé sur la ligne d'attaque et travailla ferme en compagnie de Lalonde et de Pitre. Corbeau et Dubeau formaient la ligne de défense. L'équipe ainsi reformée semblait complètement changée.

Dans la première période de la joute les deux équipes montrèrent de force à peu près égale. Après 11 minutes, Wanderer compta un premier point. Ulrich a fait entrer le caoutchouc chez Vézina, mais la plus grande part de mérite revint de droit à Sprague Cleghorn qui avait opéré la descente. Trente secondes plus tard, Pitre égalait les chances en déjouant fort habilement McCarthy. Le gardien des buts du Wanderer semble s'être amélioré quelque peu depuis le commencement de la saison.

Ce qu'il y a eu de plus remarquable au cours des vingt premières minutes, ce fut le travail merveilleux de Vézina. Le gars de Chicoutimi bloqua avec une adresse consommée des douzaines de lancers dangereux.

L'effet du remaniement chez le Canadien se fit sentir surtout dans la deuxième période. Lavolette, Pitre et Lalonde forment la ligne d'attaque la plus rapide peut-être que nous ayons encore vue. Et comme lanceurs, la réputation de ces équipiers n'est plus à faire. Aussi quelle déception pour Wanderer que cette seconde période.

Roberts commença bien par donner l'avantage à son équipe en comptant un point, mais le Canadien se reprit sans guère tarder. Pitre d'abord rendit les chances égales en une minute.

Puis Lalonde continua à enregistrer et les "Habitants" reprirent l'avantage. Lavolette descendit à fond de train, et après quelques minutes compta encore. La période se termina alors que le résultat était de 5 à 2 pour les nôtres. Wanderer a fait quelques attaques mais sans obtenir le moindre résultat. Le travail de Vézina fut encore à souligner dans cette période.

Dans la dernière période le Canadien s'est montré de beaucoup le supérieur du Wanderer. Pas une seule fois ce dernier n'a pu compter, tandis que nos joueurs ont enregistré deux points. Dans les dernières minutes, voyant toutes leurs chances perdues, les Westmountais se sont montrés brutaux et il nous semble que les arbitres auraient pu montrer un peu plus de sévérité. A propos, M. de la H. A. a vu deux Français dans la N. H. A. ? Vous faudrait-il des noms de gens absolument compétents ? Si c'est cela qu'il vous faut nous vous en procurerons.

Les équipes s'alignèrent comme suit :  
WANDERER. CANADIEN.  
McCarthy Buts Vézina  
S. Cleghorn Buts Dubeau  
Prodgers Couverts Corbeau  
Baker Avants Lalonde  
Hyland Avants Lavolette  
Roberts Avants Pitre  
Arbitres — Pulford et Percival.

**PREMIERE PERIODE**  
Hyland enlève et manque un lancer. Pitre s'empare du caoutchouc mais à peine a-t-il commencé sa course qu'il le perd à Hyland. Celui-ci vient lancer : la rondelle est lancée avec rapidité et précision, mais Vézina a vu le coup et il le pare. Dubeau opère une descente mais ne parvient pas à tirer. Odie Cleghorn vient bien près de compter mais le coup rate. Dubeau fait une autre course sans plus de succès.

Hyland aide des deux Cleghorn opère une course vertigineuse. Après plusieurs combinaisons Hyland lance de côté, Vézina bloque habilement.

Hyland, Prodgers, Roberts et les deux Cleghorn mettaient très souvent les buts du Canadien en danger, mais Vézina fait preuve d'une adresse consommée.

Odie Cleghorn est expulsé pour un manquement aux règles du jeu. Ulrich entre sur la glace.

Le Canadien attaque à son tour et très vigoureusement. Lavolette et Corbeau font ensemble une belle descente et viennent bien près de compter.

McCarthy écarte le danger. Plusieurs fois les "Habitants" reviennent à la charge mais n'obtiennent pas de résultat.

laisse pas effrayer. Il bloque avec succès vingt coups des plus dangereux.

Enfin Pitre oblige les Westmountais à se replier un peu sur la défensive en opérant en compagnie de Lavolette dans des courses supérieures. La période grand fin sans que d'autres points viennent à être comptés.

**DEUXIEME PERIODE**  
Canadien enlève d'abord, Lalonde et Pitre opèrent ensemble des courses vertigineuses car à plusieurs reprises ils manquent leurs combinaisons.

Wanderer attaque ensuite. Hyland et Roberts lancent à plusieurs reprises et enfin Roberts fait entrer le caoutchouc dans le filet de Vézina.

Wanderer 2, Canadien 1. Temps : 4 minutes.  
Moins d'une minute plus tard, le Canadien se reprend. Pitre compte alors qu'il se trouve en face des buts de McCarthy. La rondelle lui a été donnée par Lalonde qui se trouvait en arrière des buts.

Wanderer 2, Canadien 2. Temps : 1 minute.  
Roberts, Dubeau et Corbeau sont expulsés. Ulrich, Hunt et Berlinguette les remplacent.

Lavolette et Pitre font merveille. Le Canadien attaque à son tour et déjoue McCarthy. Ce dernier se décourageait pas, loin de là, on dirait que chaque coup manqué leur donne un regain d'ardeur et les attaques se multiplient de plus en plus rapides. La défense canadienne ne bouge pas.

Bien plus, Wanderer est bientôt forcé de se replier sur la défensive. Le Canadien attaque à son tour et fermement McCarthy ne résiste pas longtemps. Pitre compte sur un lancer de côté.

Wanderer 2, Canadien 1. Temps : 4 minutes.  
Nos Habitants se montrent en forme ainsi qu'à ses plus belles années. Les attaques se font de plus en plus fortes. Pitre compte un autre point.

Wanderer 2, Canadien 5. Temps : 3 minutes.  
Wanderer fait quelques efforts qui n'aboutissent pas et le timbre résonne.

**TROISIEME PERIODE**  
Lorsque Canadien parait, il reçoit une ovation.

Baker enlève mais tire mal, pour suivi qu'il est par Lalonde.

Dubeau lance mais le coup est intercepté par Prodgers qui perd à Pitre. Celui-ci court et tire avec force. McCarthy est déjoué.

Wanderer 2, Canadien 6. Temps : 30 secondes.  
Les Westmountais font l'impossible pour compter, mais le Canadien se tient sur ses gardes et rien ne passe. Les attaques du Wanderer sont faites avec beaucoup de vigueur et d'ensemble, mais ce soit le Canadien semble invincible, tout compte à temps où il aspirait au championnat.

Lalonde se retire. Berlinguette le remplace. Kendall remplace Hyland chez Wanderer.

Pitre fait plusieurs descentes. Une fois il tire de très loin, à plus de cent pieds des buts de McCarthy. Le coup est bien dirigé, mais il ne porte pas. Lavolette fait aussi des charges furieuses mais sans obtenir de résultat désiré. Sprague Cleghorn et Hyland travaillent ferme. Hyland surtout multiplie ses lancers. Maintes fois, les buts du Canadien seraient en grand danger si Vézina n'était là.

## LE SHAMROCK VIENT PRES D'ETRE BLANCHI

LE CLUB QUEBEC TRIOMPHE DE L'EQUIPE TORONTOISIENNE PAR 4 A 1 HIER SOIR. — C'EST QUE POINT DU SHAMROCK EST COMPTE DANS LES DERNIERES MINUTES DU JEU.

(De notre correspondant)  
Québec, 23. — Le Québec a remporté, ce soir, sa cinquième victoire de la saison en triomphant du Shamrock par un résultat de 4 à 1. Les visiteurs se sont sauvés d'un blanchissage en enregistrant leur unique point à la dernière minute de la joute. Bien que privé encore des services de Maloney, le Québec s'était sensiblement amélioré à l'attaque. McDonald et Crawford se sont particulièrement signalés.

Marks fut très utile à son club en surveillant Smith de si près qu'il l'empêcha de faire un travail effectif. La défense québécoise a fait une grande partie. Sur l'équipe du Shamrock, Smith et la défense ont été les plus en évidence. Sans être très brillante, la joute fut intéressante et rapide. Ritchie, blessé à Toronto, était à la disposition du club mais celui-ci ne l'utilisa pas, n'en ayant pas besoin. Maloney pourra reprendre sa position samedi prochain, soit par le commencement de la seconde série.

Les équipes s'alignèrent comme suit :  
QUEBEC. SHAMROCK.  
Moran Buts Lesueur  
Mummery Points H. McNamara  
Hall Couverts G. McNamara  
McDonald Centres Smith  
Marks Ailes droites Skinner  
Crawford Ailes gauches Denny  
Arbitre : J. Brennan.  
Assistant : D. Power.  
Juges des points : D. Griffin et Chas. McNamara.  
Chronométrateurs : Jos. Bussièrès, Nap. Belleau et Sam Murphy.

**PREMIERE PERIODE**  
A la mise au jeu, Smith saisit la rondelle et se lance dans la défense du Québec. Hala le met en échec, lui enlève et porte l'attaque dans la défense ennemie. Le Québec fait plusieurs charges successives que Lesueur annule, puis Smith de barrage le territoire de son club et des hostilités changèrent de camp. Smith, Denny et H. McNamara se heurtent en vain à la défense du Québec qui brise leurs attaques.

Les visiteurs attaquent avec beaucoup d'ensemble. Brisant une de ces attaques, Hala lance un maître coup à Lesueur qui en a raison. Aussitôt après Crawford revient à la charge mais échoue encore. Après avoir subi pendant quelques minutes une forte pression du Québec, le Shamrock revient à l'offensive. Les deux clubs pressent vivement l'attaque.

Le Québec avec un manque de coopération qui lui est préjudiciable. Les trois avants du Québec attaquent. McDonald lance et Lesueur essaie d'arrêter le lancé avec sa main, mais n'y parvient pas, et Québec a le premier point.

Temps, 17.35.  
Québec, 1; Shamrock, 0.  
Smith, étroitement surveillé par Marks, est réduit à l'impuissance. Le Shamrock attaque fermement mais ne parvient pas à compter avant la fin de la première manche.

**DEUXIEME PERIODE**  
Ronan remplace Denny au centre de l'équipe des visiteurs, et Smith joue sur l'aile gauche. Québec envoie la lance au club de jeu.

Les visiteurs se lancent à l'attaque au début et mènent le bal pendant les premières minutes. Moran sauve. Crawford et McDonald descendent ensemble jusqu'à Lesueur, mais manquent un beau point.

Peu après les visiteurs manquent aussi une occasion unique.

Ces insuccès stimulent l'ardeur des deux clubs et le jeu devient plus rapide. Assauts sur assauts sont faits sans relâche vers les deux buts. L'attaque plus homogène des visiteurs vient plus près de son but mais Moran sauve. Crawford intercepte une passe, force vers les buts de Lesueur. Fendant de passer à McDonald, il lance et compte le deuxième point du Québec. Temps, 11.26.

Québec, 2; Shamrock, 0.  
C. succès éhontés des Québécois qui prennent à ce moment un avantage marqué de coups qui ne pénètrent pas. Hall, McDonald et Crawford lancent à coups redoublés sans réussir à faire profiter leur club par une bonne marge de l'avantage sensible qu'ils ont à l'offensive.

La période prend fin sans autre point.

**TROISIEME PERIODE**  
Bawil parut sur l'aile droite des Shamrock. Québec débute à l'offensive et Lesueur est vite mis à la tâche. Sur une passe de McDonald, Marks compte. Temps : 1.35.

Québec, 3; Shamrock, 0.  
Moran se signale à la reprise en arrêtant deux coups dangereux. Smith lutte comme un déchaîné pour sauver son club d'un blanchissage. Les deux clubs sont très rapides, bien que les visiteurs semblent fatigués. Québec a plus souvent l'offensive. Les avants pénètrent la défense. McDonald passe à Crawford qui compte en 4.05 minutes de jeu.

Québec, 4; Shamrock, 0.  
Ronan et Brown remplacent Skinner et Bawil sur les visiteurs. H. McNamara est expulsé et remplacé par son troisième frère. Crawford reçoit le même châtiment, pour avoir donné un coup à Brown. Westwick le remplace. Le Shamrock retire ensuite Ronan et Brown pour les remplacer par d'autres substitués.

SIX PINT BOTTLES OF FRONTENAC BEER. FRONTENAC BREWERIES LIMITED MONTREAL TEL. ST. 5610

**\$100.00 DE RECOMPENSE**

**pour un nom**

**ENVOYEZ VOTRE NOM** pour cette nouvelle bière AUJOURD'HUI

Il n'y a pas de conditions. Buvez un verre ou deux de BIÈRE FRONTENAC BOCK DE NOËL—jugez de ses qualités exquises, stimulantes, réconfortantes, de la douce chaleur qu'elle répand par tout le corps—et envoyez le nom de votre choix à la

# 500 Cassettes de BIÈRE GRATIS

**VOUS avez encore la chance de gagner les \$100 en or ou une des 500 cassettes de bière que nous offrons pour le meilleur nom à donner à notre Frontenac BOCK DE NOËL.** Des milliers de noms nous ont été envoyés, nous désirons en recevoir un plus grand nombre encore. Le meilleur moyen de choisir un nom, c'est de goûter à la BIÈRE. Vous vous rendez compte par vous-même combien elle est délicieuse—ensuite, envoyez-nous le nom de votre choix sur une carte-postale, AUJOURD'HUI.

LA BIÈRE FRONTENAC BOCK DE NOËL est en vente depuis Noël et sa popularité a été telle que nous avons décidé d'en vendre en tout temps. C'est pourquoi nous vous demandons un nouveau nom pour cette fameuse bière—un nom qui conviendrait toute l'année.

LA BIÈRE FRONTENAC BOCK est une bière brune, riche, mousseuse, nutritive. Elle est conditionnée spécialement pour soutenir et remonter l'organisme. Agréablement stimulante, elle possède une grande valeur reconstituante.

**BRASSERIE FRONTENAC LIMITEE MONTREAL**

## SALON DE L'AUTO

M. LOUIS CODERRE, SECRETAIRE D'ETAT, INAUGURE HIER SOIR L'OUVERTURE DE L'EXPOSITION D'AUTOMOBILES DE 1915.—UNE FOULE NOMBREUSE ET DISTINGUEE.

Hier soir, à l'édifice Ford, avenue Laurier Est, s'ouvrait le salon d'automobiles de 1915, sous les auspices de la Montreal Automobile Trade Association.

Une foule distinguée se pressait à la soirée d'ouverture.

L'honorable Louis Coderre, Secrétaire d'Etat, fit les discours d'inauguration. Il parla en français d'abord et en anglais ensuite, faisant l'historique du progrès dû à l'entrée en scène dans le domaine du transport de ce mode économique de transport qu'est l'automobile.

M. Coderre attribua à l'automobile le mérite du mouvement pour les bonnes routes et il énuméra tous les bienfaits apportés aux agriculteurs, aux marchands, aux manufacturiers, et au public en général par l'automobile.

En l'absence de M. Geo. J. Sheppard, président de la Montreal Automobile Trade Association, M. W. Jennings, vice-président, présenta

## L'Exposition annuelle D'AUTOMOBILES

de la MONTREAL AUTOMOBILE TRADE ASSOCIATION

AURA LIEU A L'EDIFICE D'EXPOSITION 129 Avenue Laurier, entre Saint-Denis et Saint-Laurent.

**Du 23 au 30 Janvier**

Concerts d'orchestre après-midi et soirs

ADMISSION 50c. ENFANTS 25c

## TORONTO 4; OTTAWA 2

LES LEADERS DE LA N. H. A. SONT DEFAITS PAR LES CHAMPIONS PAR 4 A 2 HIER SOIR. — L'EQUIPE DE LA VILLE REINE GAGNE DANS LA DERNIERE PERIODE.

Toronto, 24. — Les champions de la N. H. A. ont triomphé des Sénateurs par 4 à 2, hier soir, en présence d'une assistance assez considérable. Les leaders de la ligue professionnelle furent vaincus dans les dernières minutes du jeu, car à la fin de la deuxième période le score était de 2 à 1 en faveur du club de la Capitale fédérale, mais les Torontoniens se lancèrent résolument à l'attaque dans la dernière reprise et sortaient victorieux après avoir bien mérité les honneurs de la soirée.

La composition des équipes :  
TORONTO. OTTAWA.  
Holmes Buts Benedict  
Carpenter Points Merrill  
Cameron Couverts Shore  
Foyston Centres Duford  
Wilson Avants Gerrard  
Walker Avants Broadbent  
Arbitres : Smeaton et le Dr Wood.

**PREMIERE PERIODE**  
Les champions sont les premiers à l'attaque, mais Merrill et Shore arrêtent Wilson dans sa course, et Merrill va assiéger les buts du Toronto et Holmes a beaucoup à faire pour arrêter les coups qui sont dirigés vers ses filets. Benedict arrête deux beaux lancers de Walker, et Broadbent va à son tour attaquer les buts, mais il lance sans précision. Cameron traverse la défense ennemie et passe à Walker qui n'avait que Lesueur à déjouer, mais le caoutchouc touche les jambes de Lesueur et le coup est raté. Shore descend le long de la bande mais perd à Davidson. Jusqu'ici les Sénateurs sont sur la défensive et leurs attaques n'ont aucun résultat.

Ross et Merrill perdent une belle chance de compter. Shore s'empare de la rondelle et va lancer contre les buts de Holmes, mais celui-ci est assez heureux d'éviter le coup. Merland fait une autre attaque avant la fin de la période, mais de nouveau Holmes se distingue en arrêtant le coup.

Le jeu dans cette période a été de toute beauté et les honneurs ont été également partagés ; les Sénateurs se reprennent sur la fin de cette reprise.

**Deuxième période.**  
Dans les deux premières minutes du jeu, la rondelle se promena d'un bout à l'autre de la glace mais après avoir traversé la défense ennemie Ross passa le caoutchouc à Shore en face des buts et ce dernier compta le premier point de la soirée pour les Sénateurs en deux minutes.

Ottawa, 1; Toronto, 0.  
Walker tente à la reprise du jeu de prendre Benedict en défaut mais ce dernier arrête le coup. Benedict sortit de ses buts pour arrêter un lancer de Walker mais Foyston s'empare de la rondelle et après avoir contourné les buts lance avec succès, mais le point n'est pas accordé car l'arbitre avait sifflé pour un hors jeu. McGiffen remplace Wilson quand celui-ci est expulsé pour avoir donné un croc-en-jambe. Gerrard intercepte une passe et donne la rondelle à Broadbent qui enregistre le deuxième point en faveur du club Ottawa en 8 minutes.

Ottawa, 2; Toronto, 0.  
Wilson et Broadbent en viennent aux coups et ce dernier est envoyé en pénitence.

La mise en échec est rude au cours de cette période et les joueurs qui tentent de pénétrer dans le camp ennemi reçoivent une chaude réception. Davidson se présente à l'attaque et de longue haleine ? Puis on y songe, en effet, et plus on observe le spectacle formidable qu'offre de ce moment les champs de bataille européens, et plus on éprouve l'impression que du côté des Alliés, le mot d'ordre soit celui-ci : "Temporiser". Tandis que dans le camp opposé, on semble chercher surtout à frapper fort et vite, pour obtenir avec le moins de délai possible un résultat avantageux et définitif.

Mais quelle serait la raison d'être de cet état de choses ? Pourquoi les Français semblent-ils vouloir prolonger la guerre, et pourquoi les Allemands se défont-ils en efforts quasi frénétiques pour la terminer au plus tôt à leur avantage ?

La réponse est simple autant qu'irrésistible ; chaque jour de retard diminue les réserves alimentaires de l'Allemagne, et les Alliés comptent, pour venir à bout de leur puissant ennemi, autant sur la faim que sur les canons et les obus.

Dans une étude remarquable sur "Le ravitaillement de l'Allemagne en cas de guerre", un collaborateur du "Correspondant" M. de V. a établi, en 1913, documents en mains et d'indiscutable façon, que "l'Allemagne dépend en grande partie de l'étranger pour son approvisionnement en denrées alimentaires, ce qui la met, en cas de guerre prolongée, dans un état d'infériorité indéniable."

Et l'écrivain français continue : "Entre autres conclusions qui se dégagent de cette étude, retenons celle-ci : NOUS DEVONS PROLONGER LA GUERRE AUSSI LONG-TEMPS QU'IL SERA NECESSAIRE POUR VAINCRE DEFINITIVEMENT." "Que nous servirait de remporter de grandes victoires, si l'ennemi peut nous affamer ?" écrit-il les Allemands. "C'est cette crainte qui les a surpris sans doute quand ils cherchent à propager l'idée que la prochaine guerre sera courte, et décidée par les premières batailles, dont le succès sera pour eux, ils n'en doutent pas. Si leur espoir se réalisait sur ce point, il ne leur resterait plus de leur apporter une décep-

## LE GENERAL 1915

On dit que l'empereur Alexandre, tsar de toutes les Russies, compta avec raison, pour repousser la Grande Armée, en 1812, sur le concours du froid et de la neige, ou pour autrement dire, sur le "général Février". On sait si les événements lui donnèrent raison ; mal habités aux rigueurs de l'hiver russe, les Français succombèrent par milliers aux atteintes du froid, et le général Février fut vainqueur.

N'y a-t-il pas une certaine analogie entre la campagne de Russie et la guerre actuelle ? Et ne peut-on raisonnablement supposer que les Alliés comptent pour une bonne part, pour vaincre la lourde force allemande, sur l'aide précieuse que leur donnera, non pas le froid peut-être, mais le temps ? Le général Joffre ne fait-il pas tout en son pouvoir pour enrôler sous ses drapeaux l'auxiliaire puissant qu'on pourrait appeler le général 1915 ? Au surplus, le tacticien généralissime l'a laissé entendre déjà, si l'on en croit les dépêches ; il n'aurait pas caché, en effet, qu'il s'emploie à "émietter" l'ennemi ; or, cette expression même n'implique-t-elle pas l'idée d'un travail lent et de longue haleine ? Puis on y songe, en effet, et plus on observe le spectacle formidable qu'offre de ce moment les champs de bataille européens, et plus on éprouve l'impression que du côté des Alliés, le mot d'ordre soit celui-ci : "Temporiser". Tandis que dans le camp opposé, on semble chercher surtout à frapper fort et vite, pour obtenir avec le moins de délai possible un résultat avantageux et définitif.

Mais quelle serait la raison d'être de cet état de choses ? Pourquoi les Français semblent-ils vouloir prolonger la guerre, et pourquoi les Allemands se défont-ils en efforts quasi frénétiques pour la terminer au plus tôt à leur avantage ?

La réponse est simple autant qu'irrésistible ; chaque jour de retard diminue les réserves alimentaires de l'Allemagne, et les Alliés comptent, pour venir à bout de leur puissant ennemi, autant sur la faim que sur les canons et les obus.

Dans une étude remarquable sur "Le ravitaillement de l'Allemagne en cas de guerre", un collaborateur du "Correspondant" M. de V. a établi, en 1913, documents en mains et d'indiscutable façon, que "l'Allemagne dépend en grande partie de l'étranger pour son approvisionnement en denrées alimentaires, ce qui la met, en cas de guerre prolongée, dans un état d'infériorité indéniable."

Et l'écrivain français continue : "Entre autres conclusions qui se dégagent de cette étude, retenons celle-ci : NOUS DEVONS PROLONGER LA GUERRE AUSSI LONG-TEMPS QU'IL SERA NECESSAIRE POUR VAINCRE DEFINITIVEMENT." "Que nous servirait de remporter de grandes victoires, si l'ennemi peut nous affamer ?" écrit-il les Allemands. "C'est cette crainte qui les a surpris sans doute quand ils cherchent à propager l'idée que la prochaine guerre sera courte, et décidée par les premières batailles, dont le succès sera pour eux, ils n'en doutent pas. Si leur espoir se réalisait sur ce point, il ne leur resterait plus de leur apporter une décep-

tion en continuant la lutte. Nous n'avons pas fait l'effort militaire que nous poursuivons depuis quarante ans, pour nous avoir vaincus après une défaite, alors qu'en 1870, sans préparation, sans cadres sans armements, nous avons prolongé cinq mois une résistance désespérée. Il faudrait nous dire que chaque jour gagné travaille pour nous ; c'est un avantage qu'il ne faut pas perdre de vue. Qu'il suffise de rappeler le mot de Moltke : "Dès l'instant où l'agriculture allemande ne serait plus en mesure de nourrir l'armée et le peuple indépendamment de l'aide de l'étranger, nous aurions perdu chaque campagne avant qu'on ait tiré le premier coup de canon."

Il nous a semblé que cette citation était assez intéressante pour ne pas paraître trop longue à nos lecteurs. Ils y verront comme nous l'expliquation de la tactique évidente de réservataires actuels de l'Allemagne, qui est de gagner du temps. Se rappelle-t-on que, suivant l'évaluation d'un économiste, "l'Allemagne est à la merci de l'étranger pour la subsistance des 2-5 de ses habitants" ; violamment un ennemi indombrable, mais ils se contentent de le tenir en respect, non sans calculer que chaque journée gagnée est une tranchée enlevée à l'ennemi, dont la force énorme se désagrège de plus en plus, à mesure que s'écoulent les jours, les semaines, les mois.

Cette considération rassurante jette un jour plus clair sur l'ensemble des opérations de la grande guerre actuelle, et l'étude très documentée à laquelle nous avons fait allusion, bien que parue déjà il y a près de deux années, justifie singulièrement l'opinion de ceux qui croient que sur chacune des frontières allemandes un adversaire aussi patient que déterminé monte la garde et montre les dents — pendant que le molosse hargneux qui faisait naguère trembler l'Europe use ses dents et ses forces en efforts aussi inutiles que frénétiques, cependant que chaque journée de retard emporte une partie de ses trop minces approvisionnements.

Le général 1915 est entré dans la lice. Soyons assurés qu'il lui reviendra une large part du triomphe final.

Robert VAL.

## TORONTO 4; OTTAWA 2

LES LEADERS DE LA N. H. A. SONT DEFAITS PAR LES CHAMPIONS PAR 4 A 2 HIER SOIR. — L'EQUIPE DE LA VILLE REINE GAGNE DANS LA DERNIERE PERIODE.

Toronto, 24. — Les champions de la N. H. A. ont triomphé des Sénateurs par 4 à 2, hier soir, en présence d'une assistance assez considérable. Les leaders de la ligue professionnelle furent vaincus dans les dernières minutes du jeu, car à la fin de la deuxième période le score était de 2 à 1 en faveur du club de la Capitale fédérale, mais les Torontoniens se lancèrent résolument à l'attaque dans la dernière reprise et sortaient victorieux après avoir bien mérité les honneurs de la soirée.

La composition des équipes :  
TORONTO. OTTAWA.  
Holmes Buts Benedict  
Carpenter Points Merrill  
Cameron Couverts Shore  
Foyston Centres Duford  
Wilson Avants Gerrard  
Walker Avants Broadbent  
Arbitres : Smeaton et le Dr Wood.

**PREMIERE PERIODE**  
Les champions sont les premiers à l'attaque, mais Merrill et Shore arrêtent Wilson dans sa course, et Merrill va assiéger les buts du Toronto et Holmes a beaucoup à faire pour arrêter les coups qui sont dirigés vers ses filets. Benedict arrête deux beaux lancers de Walker, et Broadbent va à son tour attaquer les buts, mais il lance sans précision. Cameron traverse la défense ennemie et passe à Walker qui n'avait que Lesueur à déjouer, mais le caoutchouc touche les jambes de Lesueur et le coup est raté. Shore descend le long de la bande mais perd à Davidson. Jusqu'ici les Sénateurs sont sur la défensive et leurs attaques n'ont aucun résultat.

Ross et Merrill perdent une belle chance de compter. Shore s'empare de la rondelle et va lancer contre les buts de Holmes, mais celui-ci est assez heureux d'éviter le coup. Merland fait une autre attaque avant la fin de la période, mais de nouveau Holmes se distingue en arrêtant le coup.

Le jeu dans cette période a été de toute beauté et les honneurs ont été également partagés ; les Sénateurs

# LES SPORTS

## "SPOT BALL" CHARLEY RENCONTRERA PAYETTE

LE MATCH DE POOL DE MARDI SOIR AU CLUB ATHLETIQUE CANADIEN METTRA DEUX CHAMPIONS AUX PRISES. — LA PARTIE SERA DE 150 POINTS, POOL A CONTINUER. — L'ADMISSION SERA GRATUITE.

Le match de mardi soir aux salles du Club Athlétique Canadien sera le plus intéressant encore vu depuis que M. Rod. Lamoureux a entrepris de promouvoir le jeu de pool, à Montréal, car les deux adversaires sont des joueurs de tout premier ordre, deux véritables champions. En effet, la réputation de Payette est si grande qu'il est inutile d'énumérer toutes les victoires qu'il a remportées, mais il convient de dire que le champion du Canada est actuellement en excellente forme et confiant de triompher de "Spot Ball" Charley, mardi soir, alors que ces deux hommes se rencontreront dans un match de 150 points, pool à continuer.

Les supporters de Charley croient que le nègre va triompher d'Eugène, mais cependant ils admettent que c'est une lourde tâche que de vaincre Payette. Si ce dernier a dominé tout ce qui s'est présenté contre lui, Spot Ball Charley peut se vanter de lui avoir fait subir un échec lors du tournoi de l'an dernier, le nègre triomphant de Payette par deux points. L'orgueil de Payette s'est toujours ressenti de cet accro à sa réputation et il a lui-même demandé à M. Lamoureux de le faire rencontrer avec Charley afin de faire oublier la chose à ses nombreux partisans. Deux plus grands rivaux seraient difficiles à trouver et le match de mardi soir sera certainement vu de tout ce que Montréal compte d'amateurs du jeu de pool. Comme à toutes les rencontres précédentes, l'admission sera gratuite et des sièges seront réservés pour ceux qui voudront suivre le match sans se fatiguer.

## LES COURSES EN RAQUETTES

De tous les sports extérieurs, la course en raquettes est probablement le moins encouragé. La course à pied, par contre, grâce à l'initiative prise par les Américains et aux nombreux et valeureux athlètes qu'ils ont formés, a connu des jours glorieux.

Depuis quelques années aussi, la course de Marathon a été le grand agent de publicité de la course à pied, car, toujours longuement annoncée, et réunissant les meilleurs coureurs du pays dans les principales villes des États-Unis et du Canada, cette épreuve faisait le sujet de nombreux commentaires, ce qui, sans enthousiasmer le public, attirait au moins son attention.

De fait, on ne pouvait concevoir qu'un homme pût courir vingt-cinq milles et même quelque cent verges de plus en moins de 2 heures et demie, et l'on était porté à comparer ces records avec ceux établis par de bons chevaux.

Les athlètes ont continué leur entraînement et ils méritent aujourd'hui les faveurs du public. La course en raquettes ne pouvant être pratiquée naturellement que quand il y a de la neige a un nombre restreint d'adeptes comparativement à la course à pied.

Il est encourageant de constater que le champion incontestable et invincible de ce sport est un Canadien-français, Henri Hébert, qui détient les records mondiaux pour les distances de 1 mille, 1-2 mille et 1-4 de mille.

Le record des trois milles — la plus longue distance courue aux championnats — a été égalée par Edouard Fabre, et ceux du 100 verges et 220 verges, ont été abaissés par A. Maranda, le fameux athlète-joueur de Maisonneuve.

Ces trois détenteurs de records ont porté à l'honneur les couleurs de la grande association canadienne-française, l'A. A. Nationale, et ont fait rejallir sur la race toute entière l'éclat de leurs prouesses. Depuis quelques années, plusieurs clubs représentés par un grand nombre de coureurs ont ajouté à leur programme la pratique de ce sport et aux courses organisées annuellement par tous ces clubs ainsi qu'aux championnats qui ont lieu à l'occasion du carnaval, des raquetteurs, on peut voir, chaque année, surgir d'autres étoiles et assister à des tournois très intéressants.

Les clubs ayant pris l'initiative de former ces athlètes par un entraînement raisonné et suivi, il reste au public d'encourager les débutants en assistant aux courses organisées par les différents clubs, en applaudissant à leurs succès et en appréciant comme il convient les efforts faits par les clubs et les coureurs pour développer par la pratique de ce sport les qualités physiques qui caractérisent notre race.

A. RACICOT.

## LES PARTIES DE LA SEMAINE

MONTREAL BOWLING ASSOCIATION

- Lundi — Classe "A"
  - National vs M.A.A.A.
  - R.R.Y.M.C.A. vs Canadien.
  - Strachan vs Caledonia.
  - Steel vs Belmonte.
- Mardi — Classe "B"
  - Division No 1
  - Royal No 1 vs R.R.Y.M.C.A. Rouge.
  - M.A.A.A. Stars vs Canadien.
  - Windsor No 1 vs Caledonia.
  - Steel vs Payne.
  - Division No 2
  - R.R.Y.M.C.A. Bleu vs Royal No 2.
  - Strachan vs Royal Family.
  - Beaver vs Windsor No 2.
- Mercredi — Classe "C"
  - Division No 1
  - Windsor vs Caledonia No 7.
  - Caledonia No 3 vs M.A.A.A.
  - Beaver vs Caledonia No 4.
  - Division No 2
  - Caledonia No 5 vs Steel.
  - Caledonia No 5 vs Steel.
  - Canadien vs Caledonia No 6.

## LIGUE DES IMPRIMEURS

Lundi  
Star Rouge vs News.  
Herald vs Footie.  
Star Bleu vs Bentley.

## LIGUE DES MANUFACTURIERS

Can. Rubber vs Dawson.  
Na-Dru-Co vs Can. Asbestos.  
Johns-Man. vs Dominion, Glass.

## LIGUE COMMERCIALE

Vendredi  
Mitchell Bleu vs Nor. Elec. Clbing.  
McArthur-Irwin vs Society Clothing.  
C. G. F. Extin. Co. vs Lamontagne.  
Nor. Elec. Marron vs Mitchell Gris.  
Simonds Saw vs Brandram-Henderson.  
Mont. W. and P. vs Robertson Co.

## LIGUE DES ASSURANCES

Vendredi  
Caledonia vs N. B. and M.  
Commercial Union vs Lon. Assur.  
Guard. North. vs Royal Exchange.  
Emp. Liability vs L. L. and G.  
Yorkshire vs Royal Queens.  
Phoenix of H. vs Phoenix of L.  
London-Lan. vs I. C. of N. A.

## LIGUE CANADIENNE

Mercredi  
Champêtre vs Dominion.  
Athlétique vs Impérial.  
La Casquette vs Royal.  
Hochelaga vs Canadien.

## LIGUE DE QUILLES DE LA BANQUE D'EPARGNE

Voici les résultats des parties jouées la semaine dernière dans les séries de la Ligue de la Banque d'Epargne:

Sainte-Catherine		
Lacombe	98	93 99
Desrochers	77	83 93
Nobert	87	86 140
Prévost	96	101 116
Francoeur	94	90 107
Totaux	452	453 555
Bureau chef		
Coullée	84	65 83
Ledoux	103	110 116
Rhéanne	85	83 74
Legault	109	107 106
Dupré	127	103 103
Totaux	508	468 482
Bureau chef gagne deux parties.		
Saint-Denis		
Ostiguy	80	94 94
Landreville	94	92 98
Desrochers	79	87 78
Savoie	92	101 104
Lessard	97	126 81
Totaux	442	520 455
Ontario		
Langlois	91	88 98
Charbonneau	111	116 100
Fafard	85	108 110
Marotte	114	121 114
Mount	131	103 94
Totaux	532	536 522
Ontario gagne trois parties.		

## LA COURSE DU CLUB HOLLY

ELLE A ETE GAGNEE HIER APRES-MIDI PAR CLOUETTE, DE LA CASQUETTE, EN 19.35. MARTINEAU ET HEBERT, DU NATIONAL, SE SONT DISTINGUES.

La course annuelle du club de raquettes Holly a été disputée hier après-midi. Le départ se fit au club-house de la M.A.A.A., rue Peel, et les coureurs firent le tour de la montagne pour finir au lieu du départ.

Quatorze concurrents s'alignèrent au signal du juge du départ, mais Fabre, quoique réinstallé, n'eût pas au nombre des participants. Eugène Clouette, de La Casquette, arriva premier, après avoir parcouru la distance en 19.35. R. Martineau et E. Hébert, tous deux du National, se classèrent deuxième et troisième. Les vainqueurs des médailles du club Holly furent P. E. Baker et W. Hare.

## DANS LE MONDE DES QUILLES

Mon ami Napoléon ne sera pas sur le banc lundi soir, mais cette place privilégiée sera occupée par un pauvre malheureux qui n'a pu faire son 500 la semaine dernière. Il paraît que le banc est question sera décoré pour la circonstance.

Le cas du Cercle Lavolette, des Trois-Rivières, concernant le trophée McCallum, me paraît réglé. J'ai peut-être fatigué M. James Strachan avec mes questions, mais je suis content d'avoir su ce que je voulais connaître. M. Strachan prétend que le Cercle Lavolette n'a pas joué pour le trophée parce qu'il aurait appris de M. Talbot que M. Monet désirait que le défi enregistré par son club fut retiré, et voilà.

Des bavards prétendent qu'Achille Raymond ne jouera plus pour le Canadien, de la classe "B", parce que son capitaine Paradis lui aurait fait partager les honneurs du banc la semaine dernière. Eh bien, ceux qui ont jadis ne connaissent pas Achille. Raymond est trop bon sportsman pour être opposé à la règle établie au commencement de la saison et pour laquelle il était en faveur; il jouera pour son club et de plus je suis presque certain qu'il va même faire un cartouche à sa

ressemblance comme il a fait pour les autres équipiers du Canadien qui le dit, et je suis de son avis. N'est-ce pas assez ?

Serait-il vrai que M. Belcourt (Louis) de Québec a été imposé envers M. Picard, des Trois-Rivières, lors de la rencontre de la semaine dernière, entre les clubs Trois-Rivières et Québec, de la Ligue Provinciale ? Je n'ose le croire car je suis sincèrement d'opinion qu'il n'y a que des gens bien élevés chez les quilleurs de Québec comme ailleurs. Si par malheur la chose était vraie, ce qui serait très regrettable, car M. Picard et mes amis des Trois-Rivières méritent certainement d'être respectés, je puis assurer aux Trois-Riviéens qu'il n'en sera pas de même à Montréal alors qu'ils viendront dans la métropole. La réception qu'ils auront à Montréal leur fera oublier ce qui s'est passé à Québec.

J'entends dire que la M. B. A. n'a pas l'intention de faire un tournoi cette année. Pourquoi donc ? Il me semble cependant que c'est le seul moyen de rendre le jeu de quilles populaire. Un concours dans le genre de celui de l'an dernier obtiendrait pourtant un succès, car je suis convaincu que les villes de Québec, Trois-Rivières, Lévis, Ottawa et même Toronto se feraient représenter par leurs meilleurs joueurs et cela serait une autre occasion pour les Montréalais de prouver qu'ils sont les meilleurs joueurs du Canada. Alors, messieurs les directeurs de la M. B. A., mettez-vous à l'œuvre pour organiser votre tournoi annuel.

La Ligue de Quilles des Trois Hommes existera; c'est Jos. Nelson qui le dit, et je suis de son avis. N'est-ce pas assez ?

L'ami Duquet de Québec est partisan du 192 (samedi dernier, à Québec, il a joué trois parties de 192). Si tu continues, mon vieux, je serai obligé de te faire fabriquer un autre chapeau, quelque chose dans le genre de celui d'Edouard Paradis.

Samedi prochain le club de mon ami Lamoureux recevra la visite du Lévis. Les Montréalais devront gagner au moins deux strings s'ils désirent rester dans la course au championnat.

L'équipe de Lamoureux sera probablement composée comme suit: Edmond Pelletier, W. Bryson, R. Lamoureux, Johnny Pelletier (647) et R. Darling.

Un grand malheur est arrivé lundi dernier. Un des joueurs de Pierre Boulianne a joué 486. Si c'était un autre que celui-là je le nommerais, mais je suis plus charitable que cela. Pourtant ça me tente beaucoup. Ah non, je cache son nom. Je me permettrai cependant de dire que Lamoureux n'a pas reçu cette semaine la note suivante:

EXEMPLE  
Ernest Meunier 158 169 159— 486  
Moins de bruit et plus de besogne.  
"Be Wise"  
Malgré que je n'aie pas nommé ce joueur, je puis vous assurer que je suis

O. KOURAN.

## LIGUE DE POOL AMATEUR DE MONTREAL

Voici le classement des clubs de la Ligue de Pool Amateur de Montréal à date:

	G.	P.
Laval	17	4
Electra	16	5
Canadien	13	8
Atlas	13	8
Democratic	8	13
Académie	7	14
La Casquette	5	16
Ideal	5	16

## ARTHUR GIROUX CONTRE BINGHAM

Arthur Giroux aura une bonne occasion de s'affirmer mardi soir alors qu'il se rencontrera avec Harry Bingham dans un combat de 10 assauts à la salle Prince-Arthur sous les auspices du Montreal Sporting Club. Ce devrait être là un très bon match, Bingham a remporté des victoires décisives dans la plupart des combats auxquels il a pris part depuis un certain temps, mais il trouvera en Giroux un formidable adversaire, un homme intrépide, possédant un terrible coup de poing et une rare endurance. Ce sera là à n'en pas douter

une superbe exhibition de boxe. Il y aura toute une série de bonnes joutes préliminaires. Pour une fois, la direction du club, écoutant les avis de nombre de ses membres, a composé un programme sur lequel ne figurent que des pugilistes locaux. Mieux vaut donner du travail aux gens de Montréal en pareil temps que de donner notre argent à des étrangers qui parfois ne valent pas les boxeurs que nous avons ici, nous disait le président du club, M. J.-B. Lamoureux. Certes, chacun trouvera que c'est bien parler.

Le programme de mardi promet d'être des plus intéressants.

## "LE MONTAGNARD"

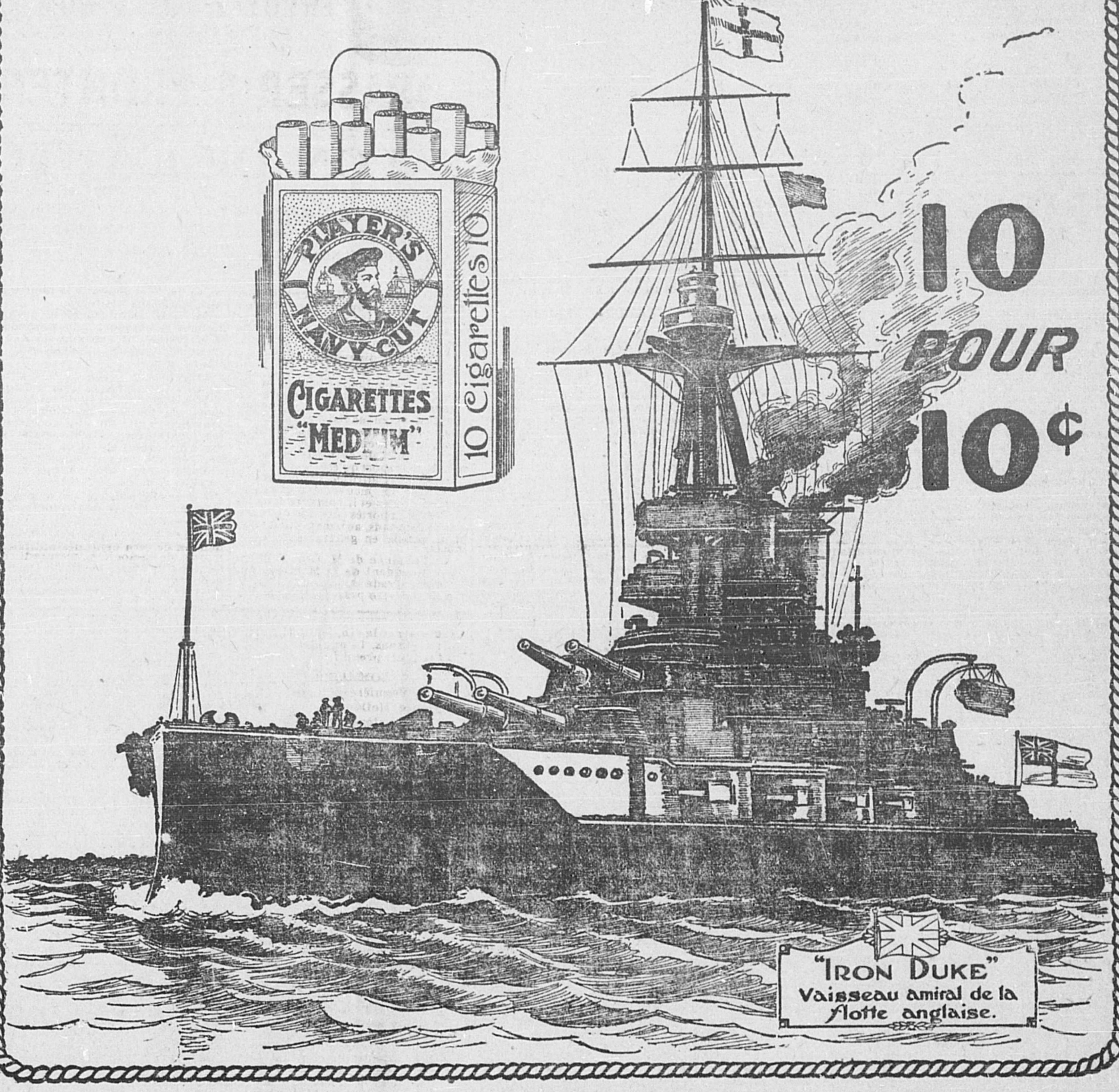
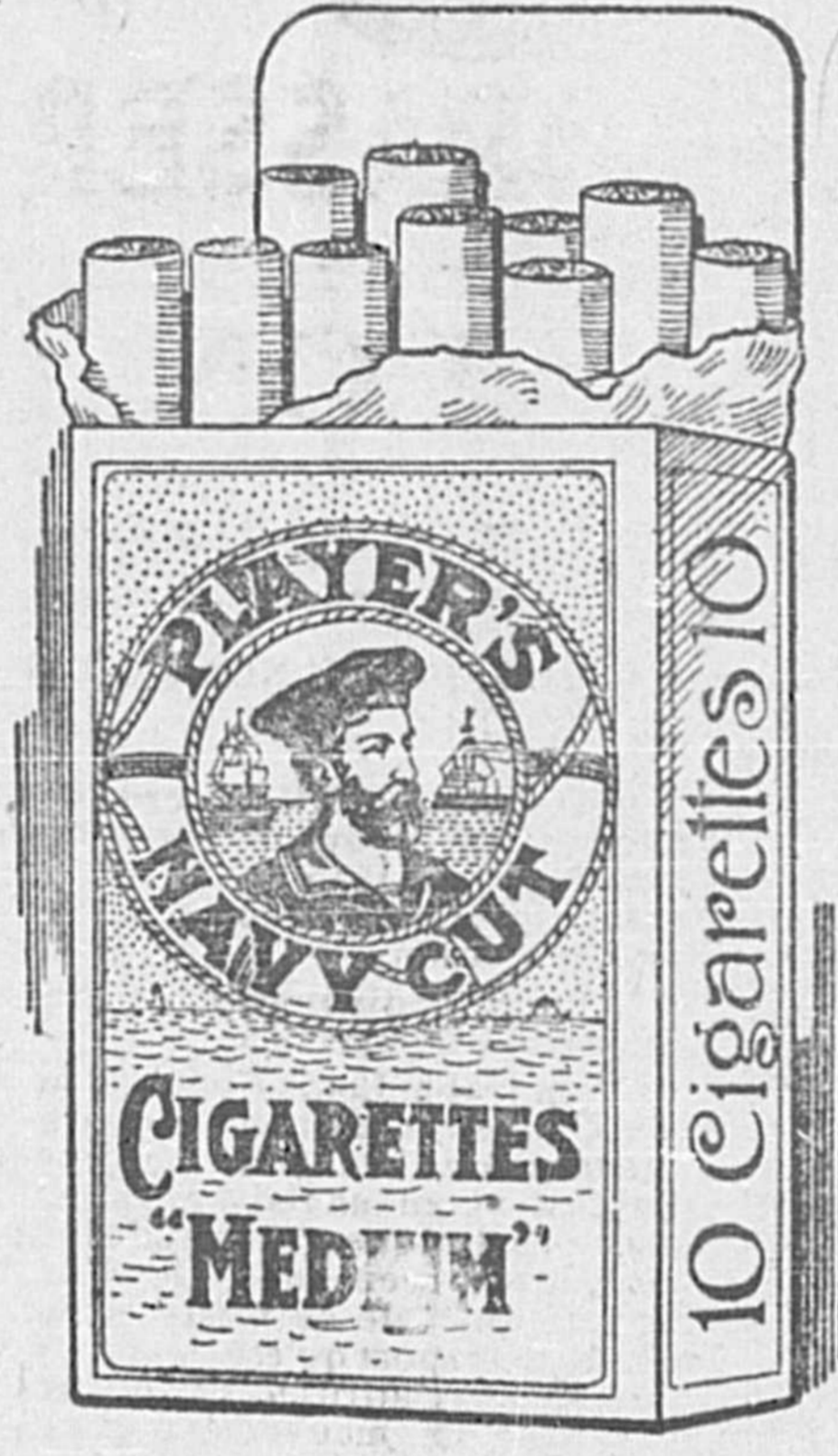
Dimanche, 24 — Dîner à Saint-Vincent de Paul, départ du tunnel de la rue Saint-Denis à 10 heures a.m., costume et raquettes, à l'hôtel Maurice.

Lundi, 25, et mardi, 26 — Nous courrons la guignole dans la paroisse Saint-Denis sur l'invitation de M. le curé et la Saint-Vincent de Paul. En costume à 7 heures 30, soubassement de l'église Saint-Denis, coin Laurent et des Carrières. Amusons-nous en faisant la charité.

Mercredi 27 — Sortie avec dames à la montagne — retour et lunch au Club, 867 Saint-Denis.

Allons, les Montagnards, reprenons le temps perdu et profitons de la température.

# CIGARETTES PLAYERS' NAVY CUT



# 10 POUR 10¢

CHRONIQUE THEATRALE

LA COMTESSE SARAH GEORGES OHNET

M. Georges Ohnet occupe une place à part au foyer de l'art dramatique. Il est en quelque sorte le représentant idéal du théâtre bourgeois. Et ce dans le sens absolu du mot, c'est-à-dire du théâtre le plus commun et le plus anti-artistique. De là sa très grande popularité, en cette ville comme ailleurs. Les principales pièces de M. Ohnet sont "Serge Panine", "Le maître de forges", "La grande Marinière" et "La comtesse Sarah".

Si, comme le prétendait Gounod, le public du théâtre est un dynamomètre, qui n'a pas à connaître une œuvre d'art au point de vue du génie, mais qui a le droit de mesurer le degré d'émotion, le théâtre de M. Ohnet n'est peut-être pas de plus piètre mélodrame que la "Comtesse Sarah". Agrémentée de quelques décors à effet, cette pièce est certainement la plus intéressante que nous ayons vue de ces dernières années.

M. Georges Ohnet, dit Ohnet met en scène le monde de l'argent, l'aristocratie, l'industrie, et l'assomant triomphante domestique. Pour lui ce sont là les seuls aspects sous lesquels la vie combative peut être considérée. Aussi est-ce avec une modestie savante, qu'il a réuni son œuvre sous le titre de "Batailles de la vie".

Par la "Comtesse Sarah" l'auteur du "Maître de forges" veut aborder le genre névrosique. Il veut, car c'est à peine une tentative, raconter l'histoire d'une gypsie qui devient comtesse, puis la femme d'un général sexagénaire, puis, pour obéir aux lois de la fatalité, la maîtresse de l'aide-de-camp de son mari et qui enfin se suicide parce que son amant la délaisse pour épouser la nièce de son général. Le sujet, comme on voit, ne manque pas d'étoffe. Les forces de M. Ohnet ne lui permettent pas de l'étudier à fond. Il se contente, comme d'habitude, de la traiter à vol d'oiseau. Aucune étude de caractère. Point de situations psychologiquement intéressantes. Intérêt facile. Style commun, grossier et le plus souvent ridicule pour vouloir être poétique. Voilà autant de boulets qui enfonceront à jamais dans l'ornière du mélodrame cette pièce à la fois naïve et ambitieuse.

Mais revenons à votre question: "Why extend it?" C'est n'importe quel sens, et vous avez oublié, en écrivant, qu'il ne peut être question "d'étendre" un état de choses en faveur d'une race qui est, puisqu'il faut le répéter, partout elle dans tout ce continent. Ou plutôt, le point d'interrogation: "Serons-nous justes, ou commettrons-nous l'injustice?" se pose à votre conscience partout où se trouve un Canadien français sur la terre canadienne. Vous lui avez garanti l'usage, donc l'enseignement de sa langue, et il réclame son droit: que répond votre conscience? Que fait votre loyauté? Que vaut votre parole donnée? Quelle serpe à votre signature au bas d'un "certificat de papier"?

Mais l'article du "Free Press" continue ainsi sa boiteuse argumentation: "Possibly 40 different tongues are spoken in Canada to-day. In order that the country may grow into a people having a common purpose and aim, it is admittedly desirable that they should learn to speak the one language..."

Quelle est, je me le demande, la leçon que nous pouvons tirer de tels faits? Je n'en vois qu'une. Il ne faut pas, comme dit l'auteur, épouser les vieux jeunies, fussent-ils même riches. Mieux valent les jeunes vieux. C'est là en effet la source de mal-

ture auguste du Souverain de la Grande-Bretagne? Ne cherchez pas à en sortir, compatriotes de langue anglaise. Le problème du Canada bilingue est au fond fort simple, et il se pose à toute clarté devant votre conscience. C'est une simple question de justice, d'inaliénables droits, et de "scrap of paper". L'engagement fut pris, la signature donnée. Il ne reste plus qu'à attendre la décision de l'honneur anglais qui est en jeu. Contentez-vous d'être plus, "par tous les pores".

SUR LES SENTIERS DE LA GUERRE

Un député de l'Ontario, le docteur Edwards, de Frontenac, un conservateur, vient de partir en guerre contre le ministre de la Justice, M. Doherty.

Il s'agit du pénitencier de Kingston, que le docteur Edwards dans une lettre au "Daily Standard", de cette ville, affirme être administré d'une façon inhumaine, surtout en ce qui a trait aux forçats, qui y seraient traités comme des bêtes fauves.

Le docteur Edwards déclare qu'"une longue série d'événements l'amène à la conclusion regrettable que le ministre de la Justice n'a jamais été bien vif à s'assurer des faits et à faire les réformes que demande l'état de choses actuel." Et il promet de saisir les Communes de cette question, dès la prochaine session.

Le parlement tiendra au net les accusations du docteur Edwards. Pour le moment, signalons le fait que le docteur Edwards, député conservateur, est, avec le député de Burnham, de Peterborough, l'un des plus fanatiques qu'il y ait aux Communes, un Orangiste à triple pelure d'absurdité. Le ministre de la Justice, par contre, conservateur lui aussi, est un Irlandais catholique, "Home-Ruler", tandis que l'autre est Ulsterite aussi ardent qu'il est orangiste.

Le docteur Edwards, à maintes reprises, surtout pendant le débat naval Laurier, a porté contre les Canadiens-français des accusations insensées de déloyalisme, les accusant de travailler sourdement à l'indépendance et à l'établissement d'une république franco-catholique sur les bords du Saint-Laurent. Il croit, avec le Frère Sellar, que le clergé catholique romain veut tout conduire, au Canada, et que Rome conspire incessamment pour dominer partout, de Vancouver à Halifax. Lors de ses accusations contre notre race, MM. Doherty, Devlin et plusieurs autres députés protestèrent contre ses paroles. Et, le même soir, on pouvait l'entendre, dans les couloirs, se vantant d'avoir mis les "Canayens" à leur place.

Sans vouloir dire du mal de lui, — et simplement à titre de constatation, — nous pouvons ajouter qu'il n'y a probablement pas, au pays, d'homme à l'esprit plus étroit, plus borné et plus égoïste que le Frère Edwards... si ce n'est le député Burnham, le même qui demandait la semaine dernière, à un journal de Montréal, de quoi les Canadiens-français de l'Ontario pouvaient se plaindre. Encore, M. Burnham a parfois des trouvailles d'idées ou de mots qui sont l'indice d'un certain esprit, tandis que l'autre dit bêtement les folles qu'il pense.

C'est avec lui que M. Doherty règlera ses comptes, à la prochaine session. Il n'y a pas doute que les échanges de réflexions aigres-douces que les deux députés ont eu ensemble, depuis quelques années, y sont pour quelque chose dans la dénonciation à tout casser que le docteur Edwards fait de l'administration du pénitencier de Kingston, qui relève de M. Doherty, ministre de la Justice. Si M. Doherty était un "Loyal Orangeman Brother", M. Edwards lui ménagerait sans doute ses coups. Mais M. Doherty n'est pas de cette couleur-là.

Une fois de plus, un incident de cette nature démontre que les Orangistes, quand ils le peuvent, ne manquent pas de donner de bons coups de bottes aux Irlandais catholiques. Ça n'empêche pas la masse de ceux-ci de se ranger du côté des James contre nous, comme ils le font dans l'affaire des Ecoles de l'Ontario, surtout à Ottawa.

Ceci devrait faire réfléchir les Irlandais catholiques. BECQUE.

L'HOPITAL NOTRE-DAME

DONNE UNE GRANDE FETE DE CHARITE LE 4 FEVRIER PROCHAIN.

La direction de l'hôtel Place Viger ayant mis à la disposition de la présidente et des dames patronnesses de l'hôpital Notre-Dame, son immense salle à manger et ses salons, ces dames ont décidé d'y donner une grande partie de cartes, jeudi soir, le 4 février prochain, à 8 heures du soir. On y jouera le bridge, le euchre (6 mains) et le 500. Les dames patronnesses espèrent que le public se fera un devoir d'accourir généreusement à leur appel, afin de témoigner à l'œuvre de l'hôpital Notre-Dame sa sympathie qu'il lui a toujours largement accordée. En ces temps-ci, l'hôpital traverse une heure périlleuse de son existence, il faut que les Canadiens-français et Canadiennes-françaises s'unissent pour assurer à cette œuvre toute son intégrité, afin de lui permettre de poursuivre l'œuvre qu'elle a si courageusement maintenue depuis au delà de 34 ans. Les Montréalais sont à juste titre fiers de l'hôpital Notre-Dame, ils l'ont créé et soutenu de leurs deniers et nous sommes sûrs qu'ils seront heureux de profiter de cette occasion, que leur offrent les dames patronnesses de l'hôpital, de souscrire aux bénéfices d'une institution qui fait si hautement honneur à sa ville de Montréal et aux Canadiens-français.

Pour tous détails et renseignements concernant l'organisation, prière de s'adresser à Madame H. H. Fitzpatrick, secrétaire de l'hôpital Notre-Dame. Toute demande de billets devra être adressée à Madame Georges Marcell, secrétaire-correspondante à l'hôpital Notre-Dame. Le prix du billet, pour cette soirée du 4 février prochain, est de \$1.00, goûter compris.

CARTES PROFESSIONNELLES MEDECINS ET DENTISTES

Tél. Est 6754 Docteur A. DESJARDINS Ancien moniteur de l'Hôtel-Dieu de Paris Maladie des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge 500 Rue St-Denis (Au coin du carré Saint-Louis).

Dr M. LEMOYNE 257 SHERBROOKE EST (Près Saint-Denis) Maladies de yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550.

Docteur R. TESSIER Consultations de 1 à 4 et de 7 à 9 heures p.m. Bureau-Résidence: 845 rue Desjardins, près Rachel. Spécialité: Maladies de la Peau et Vices Urinaires. Traitement spécial anti-alcoolique aux bureaux et domicile. Tél. ST LOUIS 5873.

CARTES D'AFFAIRES I. L. LAFLEUR LIMITEE Importateurs de Quincaillerie, Peintures, Verres, Vernis, etc. Aussi Chaloupes et Yachts à Gasoline 362-366 NOTRE-DAME OUEST 43 à 57 rue Dupré, Montréal

EMPLOYES Devenez capitalistes! Vous savez fort bien que les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort — mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.

REPARATIONS DE MEUBLES DE TOUS GENRES Meubles rembourrés avec soin. Matelas refaits, mis à neuf pour \$1.00. — Plumes désinfectées. TURCOT & LEBLANC 709 Lafontaine — T. Est 5896

ANTIKOR-LAURENCE CURE RADICALE DES CORPS SOUS EFFICACE, SANS DOULEUR EN VENTE PARTOUT 25¢ FRANCO PAR LA POSTE A. LAURENCE, MONTREAL.

IL Y A 40 ANS... AU MANITOBA Les Canadiens de Worcester, Mass., viennent de prendre l'initiative d'un mouvement d'émigration au Manitoba. A une grande assemblée, tenue le 19 décembre 1874, assemblée à laquelle assistait le jeune chef métis Louis Rieli, la résolution suivante fut adoptée par M. Ferd. Gagnon, fut adoptée.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque aura lieu à son bureau principal, rue St-Jacques, lundi, le 8 février prochain, à midi, pour la réception des rapports et états annuels et l'élection des directeurs.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 280. Dame LOUISE LALANNE, épouse d'Alfred Amédée Ducloux, agent d'immobilier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demande DUCLOS, défendeur. Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause le 29 décembre 1914. MONTREAL, 29 décembre 1914. — JOSEPH ADAM, avocat de la demanderesse.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 280. Dame LOUISE LALANNE, épouse d'Alfred Amédée Ducloux, agent d'immobilier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demande DUCLOS, défendeur. Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause le 29 décembre 1914. MONTREAL, 29 décembre 1914. — JOSEPH ADAM, avocat de la demanderesse.

Dr Arthur Beauchamp CHIRURGIEN-DENTISTE 165 Rue St-Denis 4 Portes de l'Université Tél. Bell Est 3549

Nos dents sont très belles, naturelles, garanties. L'INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé) 162 rue Saint-Denis, Montréal.

TÉL. St.-Ls 2310 Heures de bureau (9 à 11 A.M. 7 à 8 P.M.) Dr. Paul E. Picotte L. D. S. 6 SAINT-VIAEUR OUEST COIN SAINT-LAURENT Pres de la gare du Mile-End.

AVOCAT PATTERSON & LAVERY AVOCATS-PROCUREURS Suite 111, 180 Saint-Jacques Tél. Bell Main 3960. Cable Wilpon W. Patterson, C.R., Salluste Lavery, B.C.I.

M. Lavery a son bureau du soir, 1 Saint-Thomas, Longueuil. NOTAIRES Léandre Bélanger, ex-président de la Chambre des Notaires pour la Province de Québec. Adrien Bélanger, L. L. L.

Bélanger & Bélanger, NOTAIRES & COMPTABLES No 30, RUE ST-JACQUES. Edifice "Trust & Loan" Argent à Prêt. MONTREAL. Tel. Bell Main 1859

ARCHITECTES Audet & Charbonneau ARCHITECTES Edifices Religieux et Civils 364 Dorchester Ouest Tél. Up Town 6134 MONTREAL et SHERBROOKE, P.Q.

PARC SOHMER TOUS LES DIMANCHES à 2.30 et 7.30 Vues Animées, Attractions et Musique ADMISSION 10 sous

Le CAFE de THEMIS 13 Boulevard St-Laurent, THOUIN & FAFARD, Props. Dîner à la carte de première classe pour hommes d'affaires. SOUPER, TABLE D'HOTE, 50c.

Accompagnement

Tremble argenté, tilleul, bouleau... La lune s'effeuille sur l'eau... Comme de longs cheveux peignés au vent du soir, L'odeur des nuits d'été parfume le lac noir. Le grand lac parfumé brille comme un miroir. La rame tombe et se relève, Ma barque glisse dans le rêve. Ma barque glisse dans le ciel Sur le lac immatériel... Des deux rames que je balance, L'une est Langueur, l'autre est Silence. En cadence, les yeux fermés, Rame, ô mon cœur, ton indolence A large coups lents et pâmés. Là-bas la lune écoute, accoudée au bateau, Le silence qu'exhale en glissant le bateau... Trois grands lis frais-coupés meurent sur mon manteau. Vers tes lèvres, ô Nuit voluptueuse et pâle, Est-ce leur âme, est-ce mon âme qui s'exhale? Cheveux des nuits d'argent peignés aux longs roseaux... Comme la lune sur les eaux, Comme la rame sur les flots, Mon âme s'effeuille en sanglots!

LE FARDEAU BILINGUE

Un article du "London Free Press"

Il est curieux de suivre dans les journaux de l'Ontario l'écho prolongé de l'appel courtois fait à la province voisine par l'Assemblée législative de Québec. On peut classer ces journaux en deux catégories; ceux qui sont de mauvaise foi et ceux qui sont ignorants. Parmi ces derniers se trouve évidemment le "London Free Press" qui prouve sous le titre "The Burden of Bilingualism" sa parfaite ignorance de la question et des principes qui sont en jeu. Ce journal commence par protester de ses bonnes dispositions envers les Canadiens-français. "Personne ne désire provoquer une querelle, dit-il. Loin de là, nous éprouvons une véritable sympathie pour ceux qui demandent avec modération l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario."

"Mais le danger, continue-t-il, le danger que les adversaires du bilinguisme combattent résoluement, c'est la création d'un état de choses en vertu duquel il serait nécessaire de posséder deux langues pour les transactions journalières du cours ordinaire de la vie." Evidemment, en écrivant ces mots, le rédacteur du "Free Press" voyait se dresser devant lui la silhouette menaçante d'une grammmaire française, épaisse et compliquée; rassurez-vous pourtant, pauvre homme, ce n'est pas votre génération éclairée qui trouvera utile d'imiter le roi d'Angleterre et ses jeunes fils en apprenant à goûter la langue que connaissent tous les gens cultivés; vos enfants, peut-être, pourront lire comme nous Bossuet et Molière, comme les nobles de l'école Thomas Moore et Felicia Hemans; mais vous ne serez pas témoins de ce sort terrible, réservé, croyez-le, à vos seuls descendants. Donc, rassurez votre paresse et continuons d'étudier vos objections.

"Les adversaires du bilinguisme prétendent avec raison qu'une seule langue doit suffire au monde des affaires du Canada." Sure! Du moment que vos Eaton, vos Simpson, vos Massey-Harris, votre Ethionne Carriage Co., pour n'en pas citer d'autres, sont prêts à abandonner leurs ventes à la clientèle canadienne-française qui, pour le moment, leur verse annuellement des millions, il est bien certain que vos hommes d'affaires n'auront pas besoin de la seconde langue officielle du pays. Mais citons maintenant en anglais votre article:

"The dual system is highly expensive and is absolutely unproductive." Voilà qui règle la question, et Sa Majesté George V en prend pour son rhume. Quel besoin le prince de Galles avait-il de savoir le français? "Absolutely unproductive", vous dit-on. Quant à sir Robert Borden, quelle lubie lui a pris d'apprendre ce langage à 45 ans?

Mais voici une bonne admission, suivie d'un raisonnement boiteux: "The French language was guaranteed to the people of Quebec under the British North America Act, and we must submit to that guarantee, even though Canada should in the future number one hundred million people of whom not more than four or five millions should be of French origin. But since we have this disability in relation to one province, why extend it?" D'abord, cher monsieur, permettez-nous de rectifier une légère erreur: l'usage du français ne fut pas garanti "au peuple de Québec", mais au peuple canadien de langue française, qui est, vous l'admettez, remarquablement répandu par tout le Canada. Par cette phrase apparemment inoffensive, vous tentez de nous parquer dans le Québec, comme les Sauvages. N'essayez pas cette trop longue phrase. "C'est contraire à notre tempérament autant qu'à l'équité de nous laisser oublier pas qu'à l'époque de la session, la province de Québec s'étendait de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au Mississippi. Partout où vous êtes, messieurs, nous étions avant vous, ce qui revient à dire que



# EN MARGE DE L'HISTOIRE DU CANADA

## Ce que les autorités anglaises aux premiers temps de la Conquête pensaient des Canadiens-français et des Anglais au Canada.

Un pauvre fanatique écrivait, dans le *Becks Weekly* — pour une telle feuille, on peut dire *Weekly* plutôt que *Weekly*, c'est plus juste — que, dès les premiers temps de la conquête, les Canadiens-français embarrassèrent les Anglais, leur furent déloyaux et que, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, les Canadiens-français sympathisèrent avec les royalistes. Pierre Labrosse a fait bonne justice d'une partie de ces allégations calomnieuses. Un autre de nos lecteurs nous transmet des notes et des citations tirées d'un volume publié par les Archives Canadiennes, intitulé: "Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791, choisis et publiés avec des notes par Adam Shortt, professeur d'économie politique à l'Université Queen, et Arthur Doughty, Gouverneur de l'Etat de l'Illinois, Ottawa 1911. Ces citations jettent un jour intéressant sur la conduite, aux premiers temps de la Conquête, des colons canadiens-français de la colonie et sur celle des marchands anglais qui y suivirent l'armée du roi.

### "LA RACE LA PLUS BRAVE..."

Le 29 octobre 1764, le gouverneur de la colonie, James Murray, écrit aux lords du Commerce, de Québec même:

"Peu, très peu suffira à contenir les nouveaux sujets (les Canadiens-français) mais rien ne pourra satisfaire les fanatiques déréglés qui font le commerce, hormis l'expulsion des Canadiens qui constituent la race la plus brave et la meilleure du globe, peut-être, et qui, en outre, ont toujours été protégés que les lois anglaises refusent aux catholiques romains en Angleterre ne manqueraient pas de vaincre leur apathie nationale à l'égard de leurs conquérants et deviendraient les sujets les plus fidèles et les plus utiles de cet empire américain. Je ne doute point qu'il y aura moyen de trouver un remède, même dans les lois, pour améliorer le sort de ce peuple et je suis convaincu que le sentiment populaire en Angleterre approuvera l'adoption d'une telle mesure et que le bon cœur du roi pourra sans crainte suivre ses inclinations à cette fin. J'ai l'espoir que mon royal maître approuvera la décision inattendue de Son Conseil d'établir des cours de justice, sans quoi il n'eût pas été possible d'empêcher un grand nombre de Canadiens d'émigrer; en outre, je suis convaincu que si ceux-ci ne sont pas admis à faire partie des jurés et si leur sort n'est pas réglé par des lois, la langue française, Sa Majesté perdra la plus grande partie de cette utile population..."

Comme on le voit, le gouverneur Murray qualifiait verbalement (c'est-à-dire commercialement) les Canadiens et rendait un vif tribut d'éloges à "l'utile population" et à "la race la plus brave et la meilleure du globe" qu'étaient alors des Canadiens d'origine française.

Dans la même lettre, le gouverneur ajoutait en post-scriptum, au sujet de trois turbulents anglais:

"J'ai été informé que MM. William Mackenzie, Alexander McKenzie et William Grant ont sollicité leurs amis de Londres d'engager Vos Seigneuries à les faire admettre membres du Conseil de Sa Majesté de cette province. Je suis sûr qu'il est de mon devoir, en cette occurrence, d'informer Vos Seigneuries que le premier des trois est un contrebandier notoire, en même temps qu'un turbulent; que le deuxième est un homme sans vigueur et sans caractère et que le troisième n'est qu'un jeune homme égaré. En somme, ces trois individus ne sont pas dignes de faire de la besogne avec eux."

### "LES 600 AVENTURIERS ANGLAIS"

En 1766, le baron Maseres, devenu la même année Procureur général de la province de Québec, au cours de "Considérations sur la nécessité de faire voter un acte par le parlement pour régler les difficultés survenues dans la province de Québec", écrit pour conseiller que, nonobstant les lois de la Grande-Bretagne, il faut tolérer l'exercice de la religion catholique romaine dans cette province. Et, plus loin, il ajoute au sujet de la suggestion faite relativement à une Chambre d'Assemblée dans cette province: "Une Chambre qui, de l'avis de certains, ne devrait se composer que de membres ayant au préalable signé la déclaration contre la papauté, mesure d'où résulterait une exclusion de tous les Canadiens, c'est-à-dire de la masse des habitants établis dans la province."

"Une Assemblée ainsi constituée pourrait prétendre composer un corps représentatif de la population de cette colonie, mais elle ne représenterait en vérité que les six cents nouveaux colons anglais et deviendrait dans les mains de ceux-ci un instrument de domination sur les 60,000 Français (alors canadiens). Une semblable Assemblée pourrait-elle être considérée comme juste et utile et servir-elle de nature à faire naître l'harmonie et l'amitié entre les deux races? Elle produirait certainement un effet contraire."

Le baron Francis Maseres désirait plus qu'aucun "la fusion des deux races ou l'absorption de la race française par la race anglaise au point de vue de la langue, des affections, de la religion et des lois." Ses résultats lui paraissaient "désirables". Il ne peut donc être taxé d'animosité à l'endroit des colons anglais. Mais il n'eût pas qu'il écrit dédaigneusement: "Ces lignes, dans les mêmes considérations."

"Ceux qui souhaitent le plus l'établissement immédiat d'une Assemblée se trouvent surtout parmi les six cents aventuriers anglais (dont il a parlé plus haut, avides de jouer leur rôle et d'élever leur gloire en leur qualité de représentants influents)."

"Aventuriers"! Voilà! Ce sont ces gens auxquels sir Guy Carleton aura affaire, pendant le siège de Québec, et dont une grande partie, Adam Lymburner en tête, se réfugiera à l'île d'Orléans, attendant le résultat du siège pour prendre parti, tandis que Chabot, Dambourges, Belette, Bouchette, Voyer, Charland, Dumas, Marcoux, et mille autres miliciens ou habitants canadiens prenaient tout de suite parti pour le roi d'Angleterre.

### DES JUGES QUI SAVENT LE FRANÇAIS.

La même année, le gouverneur intérimaire Irving écrivait, le 20 octobre 1764, aux lords du Commerce, à Londres, notant les bons effets qu'avait eu les mesures anglaises permettant aux Canadiens "de faire partie des jurés et d'avoir recours à des avocats parlant leur langue", et il ajoutait: "Les avocats canadiens ont dû être inspirés pour avoir réussi à se faire entendre par les jurés avec des formes qui étaient étrangères à tous..." Et, peu de mois auparavant, le procureur général William de Grey et le solliciteur général C. Yorke, deux Anglais, dans un rapport au sujet du gouvernement civil de Québec, écrivaient (le 13 mai 1766), en recommandant l'établissement d'un "cours supérieur inusité d'une juridiction ordinaire et des pouvoirs requis en matière civile et criminelle et dans les questions de revenu:

"Il est recommandé de confier la présidence de cette cour à un juge en chef assisté de trois juges puis- sants, deux d'origine française et un d'origine anglaise et l'un d'eux devra particulièrement être au courant des usages français. Cette proposition nous paraît judicieuse et nous demandons à Vos Seigneuries s'il ne serait pas avantageux d'ordonner à ces juges de conférer quelques fois avec les avocats canadiens respectés par leur science, leur intégrité et leur conduite et qui peuvent être d'une grande utilité aux juges anglais."

Voilà qui intéressera ceux qui étudient l'origine du bilinguisme dans la province de Québec.

Il y a plus. Une note des deux compilateurs de ces documents, MM. Doughty et Shortt, établit (page 151) que le 5 février 1766, le Secrétaire d'Etat, par un avis officiel, informa le juge en chef Gregory qu'en considération de sa conduite Sa Majesté avait décidé de se dispenser de ses services à l'avenir... Le 6 mars, un avis officiel fut envoyé par le Secrétaire d'Etat à Geo. Suckling, informant celui-ci que ses services en sa qualité de procureur-général n'étaient plus requis et que Francis Maseres était nommé pour le remplacer... Murray ajoutait au rapport suivant au sujet de Suckling et de Gregory: "Notre juge en chef et notre procureur général ignorent complètement la langue des natifs, ont des ressources médiocres et bien qu'ils soient peut-être des avocats capables et des hommes intègres, leur ignorance au sujet de cette contrée et de ses lois, les empêchent de remplir convenablement leurs fonctions et de donner satisfaction à nos sujets..."

### "UN CLAN D'IGNORANTS"

Plus tard, en 1767, le nouveau gouverneur, sir Guy Carleton, écrivait à lord Sherburne, disant, à propos de l'administration de la justice dans la province de Québec:

"Quel traitement faudrait-il offrir à des membres intégrés et s'avants du barreau qui connaissent la langue française, pour les indiquer à venir dans cette province? Je ne puis le dire. De tels hommes sont néanmoins plus indispensables ici que dans toute autre colonie du roi, car, dans cette contrée, une faute ou une erreur commise par un particulier entraîne un reproche qui s'adresse à toute une nation. Quel droit qu'on ne rencontre pas facilement dans les hommes de la terre du juge en chef et du procureur-général que nous possédons actuellement (Hey et Maseres); or, s'il n'est pas possible de s'assurer les services d'hommes aussi exceptionnellement doués de brillantes qualités, il faudrait mieux pour la province avoir recours à des hommes honnêtes, doués d'un jugement sûr, qui demeurent dans la dite province et qui, animés de bonnes intentions, pourraient, avec les conseils et l'aide du juge en chef et du procureur-général, rendre de plus grands services qu'un clan d'ignorants ou de factieux avides de gain."

L'allusion est transparente. Les gouverneurs ne s'accordaient pas alors avec la classe remuante, prétextuelle, insolente des "aventuriers" dont parle Maseres dans ses "Considérations" et qui formaient la presque totalité de la population anglaise du Canada à cette époque.

### "BONS ET FIDELES SUJETS"

Quant à ceux qui prétendent que les Canadiens de cette époque étaient en grande partie méfiants et soupçonneux à l'endroit de leurs nouveaux maîtres, pensant sans cesse à la révolte et favorisant les rebelles, voici ce qu'il faut en dire.

Dans le "rapport du général Murray concernant le gouvernement de Québec", daté du 5 juin 1762, adressé au gouvernement anglais, à Londres, le gouverneur dit que la noblesse restée au pays "ne s'attachera pas au gouvernement anglais dont elle ne pourra obtenir ni les mêmes charges ni les mêmes honneurs dont elle jouissait sous le régime français"; du clergé, il dit, distinguant entre les dignitaires, presque tous Français, et le clergé inférieur, en général Canadien: "Il n'est pas douteux que les premiers se réconcilieraient difficilement avec nous; cependant, ils diminueront graduellement en nombre. Parmi les derniers... si l'état ecclésiastique ne se composait que de natifs, ceux-ci deviendraient bientôt dociles et satisfaits." Il dit peu de choses des marchands canadiens de la colonie. Enfin, de la masse des habitants, les paysans, Murray dit:

"La quatrième catégorie, celle des paysans, constitue une race forte et pleine de santé. Ces gens ne vivent sans recherche, ils sont vertueux dans leurs moeurs et tempérés dans leur genre de vie... je puis affirmer avec la plus grande certitude que depuis la conquête, nos troupes ont constamment vécu avec les habitants dans une harmonie sans exemple, même dans notre pays... Il n'est permis d'affirmer sans crainte que, loin d'avoir la moindre intention d'abandonner leurs habitations pour se retirer dans quelques colonies françaises ils ne craignent rien moins que de subir le sort des Acadiens et de se voir arracher de leur pays natal. Une fois le peuple convaincu qu'il n'a pas à craindre la déportation et qu'il jouira du libre exercice de sa religion, après la cession irrévocable à Canada par un traité de paix, les Canadiens deviendront de bons et fidèles sujets à Sa Majesté..."

Dans un rapport au colonel Burton en avril 1762, sur le gouvernement de Trois-Rivières, cet officier écrit: "Les habitants, particulièrement les paysans, paraissent très satisfaits d'avoir changé de maîtres." Gage, dans son rapport sur le gouvernement de Montréal, écrit vers la même date: "En général, le peuple semble assez bien disposé à l'égard des nouveaux maîtres. Les craintes de perdre son papier-monnaie et la différence de religion constituent les seuls motifs d'inquiétude que j'ai pu découvrir... Le peuple ayant joué du libre exercice de sa religion depuis la capitulation du Canada, ses craintes à ce sujet ont beaucoup diminué et il existe encore un sentiment de jaloux. Il est à espérer que cette inclination disparaîtra avec le temps et il faudra certainement compter beaucoup sur le clergé pour opérer ce changement..."

### L'AFFAIRE BINDON.

Ajoutons, pour terminer cette déjà longue série de citations, deux ou trois extraits de lettres datant de 1774 et de 1775, au sujet de la conduite de certains Anglais vivant alors en Canada.

Le gouverneur, sir Guy Carleton, le 11 novembre 1774, écrit à lord Dartmouth:

"Je crois que le gouvernement ne peut trop se hâter de prévenir les conséquences d'une infection (politique) introduite tous les jours, par les colons zélés et répandue par quelques-uns venus d'Europe et qui ne sont pas moins violents que les Américains..."

Le 4 février 1775, sir Guy Carleton écrit secrètement au général Gage, gouverneur de Massachusetts, et commandant en chef des troupes britanniques dans l'Amérique du Nord:

"L'acte qui a été adopté à leur sujet (en 1774) a rendu les Canadiens en général très heureux. Et tous ceux qui, par des paroles et par des écrits, m'ont communiqué leur manière de voir à cet égard, ont exprimé leur profonde gratitude en retour de ce qui a été fait pour eux."

Le 7 juin 1775, Carleton écrit de nouveau à lord Dartmouth, au sujet de la rébellion américaine et parlant d'une incursion des révoltés au Canada, dit:

"... Il est probable qu'un détachement de cent hommes du 26ème, sous le commandement du major Preston, lui aurait coupé les communications, si un nommé Bindon, marchand de cette ville (Saint-Jean) ne l'eût averti de la marche de nos troupes... Alors que ce parti, commandé par un nommé Ethan Allan, que l'on dit avoir été mis hors la loi dans la province de New-York se trouvait à Saint-Jean, le nommé Bindon fut chargé de porter une lettre adressée à un nommé Morrison et aux marchands anglais de Montréal, amis de la liberté, demandant à ceux-ci des vivres, des munitions et des liqueurs spiritueuses que quelques-uns étaient disposés à fournir s'ils n'en avaient été empêchés... Il semble qu'un trop grand nombre de sujets britanniques résident en Amérique ont cru avoir indubitablement le droit de diffamer leur roi, d'agir envers lui en toute occasion d'une manière insolente et irrévérencieuse, et de parler de son gouvernement avec le plus grand mépris, d'encourager la sédition et d'applaudir à la rébellion..."

### CONCLUSION.

Toutes ces citations démontrent à l'évidence que les Canadiens, lors de la conquête, s'habituaient vite au régime britannique et qu'ils respectaient leurs nouveaux maîtres, à condition que ceux-ci respectaient leurs coutumes, leurs usages et leur langue. Murray lui-même rendit maintes fois hommage et fut en maintes circonstances attentif à leurs demandes légitimes. Il y avait alors, comme aujourd'hui, des "aventuriers" qui demandaient leur oppression et insistèrent auprès des gouvernements de l'époque pour que les Canadiens - français fussent traités

# ÇA VA CHAUFFER DANS TERREBONNE

## M. ROCHON NE POURRA PAS DECROCHER LA TIMBALE SANS LUTTE — COUSIN CONTRE COUSIN — M. BEAULIEU DANS LA BATAILLE JUSQU'AU BOUT — MECONTENTEMENT — UNE DEPECHE IMPERATIVE.

Saint-Jérôme, 23. — La convention conservatrice de jeudi dernier, pour le choix d'un candidat dans Terrebonne, n'a pas été exactement ce que les organisateurs bleus ont bien voulu nous en dire. L'assemblée, tenue à la suite du mécontentement créé à cette réunion, M. Gédéon Rochon, qui croyait bien s'assurer le siège de son ex-associé M. Nantel, devra faire la lutte contrairement à ses prévisions, à son propre cousin, M. l'avocat Beaulieu, qui a fait annoncer sa détermination de briguer les suffrages et de faire batailler jusqu'au bout. Le malaise s'est manifesté même avant la convention grâce à une maladresse du comité central d'organisation à Montréal. L'un des grands mandats — sans jeu de mots — du parti conservateur, en voyant, dit-on, à l'un des chefs locaux, une dépêche en anglais portant l'ordre impératif suivant: Organiser convention... (Organize convention!) Le billet doux circula et ceux qui se piquent d'être maîtres de leurs actions et de leurs votes, trouvèrent pour le moins impudique cette façon de commander. Quand on est venu à se réunir, jeudi, pour choisir les candidats, tout le monde connaissait l'incident et c'est avec un esprit plutôt courroucé que l'on se mit en séance. MM. Blondin et Coderre y allèrent de leurs petits boniments puis se retirèrent pour permettre aux électeurs de se choisir un candidat. En dépit du refus de M. Sévère Laviolette de se laisser porter comme candidat "ministériel" dans ce comté qui avait élu un "autonomiste" dénonciateur de la politique navale Laurier et de celle aussi "néfaste" de M. Borden, les représentants venus des quatre coins du comté donnèrent une majorité à M. Laviolette. On fit savoir ce résultat aux ministres qui, grâce aux intelligences qu'ils avaient dans la place, firent savoir que M. Laviolette ne pouvait être choisi contre son gré et qu'il valait mieux recommander le scrutin. On ajourna donc à l'après-midi et c'est alors que M. Gédéon Rochon fut choisi. Pendant le dîner, les organisateurs venus de Montréal n'avaient pas chôme.

## LA VILLE TOUCHE \$508,665 DE LA CIE DU TRAMWAY

### L'ATTITUDE DE M. McDONALD AMENE LE PAIEMENT DE CETTE JOLIE SOMME — M. MARTIN DANS LA JOIE — SON HONNEUR TRIOMPHE SANS GLOIRE!

Le honneur le maire a eu une bonne douce émotion samedi, quand M. Hébert surgit tout à coup dans son cabinet, tenant en ses mains trois chèques.

— Nous avons l'argent du Tramway, s'écria le commissaire des finances, en produisant les trois effets formant un total de \$508,665.59. — Heint! s'exclama M. le maire, la figure illuminée, nous avons fait du bon travail dans nos séances secrètes avec le Tramway! Allez vite chercher M. David, M. Crépeau, M. Ainey et M. McDonald. Il appuya sur ce dernier nom d'une façon significative.

Les trois chèques étaient en paiement de \$470,726.31, part de la ville, de septembre à janvier, dans les recettes du Tramway; \$1,786.81, part de la ville pour la même période, dans les recettes de la compagnie du Terminal affiliée au Tramway; et \$36,152.39, part due par le Tramway pour l'envlèvement de la neige en 1913-14.

Un reçu fut livré au commissaire

## LES CHAPELAINS DU CONTINGENT A SALISBURY

LETTRE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE ET REPONSE DU MINISTRE DE LA MILICE AU SUJET DE L'OMISSION DES NOMS DES CHAPELAINS DANS LES LISTES PUBLIÉES.

L'omission de la publication des noms des chapelains catholiques qui accompagnent le corps expéditionnaire canadien en Angleterre a motivé récemment une demande de renseignements de la part du conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste, un ministère de la Milice. Voici la lettre envoyée au ministère et la réponse:

The Hon. General Sam Hughes, Minister of Militia, Ottawa, Ont.

Dear General,

It would oblige us greatly if you would give us some informations on the following matter. As we were anxious to correspond with the Catholic Chaplains of the Canadian Expeditionary Force, actually in England, we have received from the head-quarters in Ottawa the militia order No 463, dated October 14th, 1914, by which order we cannot find any names of the Catholic Chaplains. We should like to know why their names do not figure in said lists, as very likely there must be some regulations in that matter which you could explain to us.

Thanking you in advance, we beg to accept of your sincere greetings and we remain,

Yours respectfully,

COUNCIL OF THE "SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE."

Reponse: Minister's Office, Ottawa.

Sir,

I have the honour, by direction, to acknowledge Major General Hughes' receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the addresses of the Roman Catholic chaplains now serving with the first contingent in England.

In corresponding with these gentlemen, if you address them, "Canadian Expeditionary Force, Salisbury Plains, England (To be forwarded)" your letters undoubtedly will

## RECORDMAN DU CAMBRIOLAGE

Un cambrioleur qui ne chôma pas, c'est le nommé Paul Charlebois, qui, inculpé de plusieurs cambriolages commis en ces derniers temps, avoua très modestement au magistrat, samedi, qu'il en avait "réussi" exactement sept au cours du seul dernier mois. Ce recordman recevra sa sentence mardi.

# BAIN ET CHALET POUR LAFONTAINE

## LES COMMISSAIRES DECIDENT D'ACQUERIR UNE PROPRIÉTÉ EN FACE DU MARCHÉ SAINT-JACQUES, RUE AMHERST, AU COUT DE \$34,857. — UNE BELLE TRANSACTION POUR QUELQU'UN. — ÇA MARCHE L'IMMEUBLE!

Si la résolution votée samedi matin par le bureau des commissaires est ratifiée par le Conseil, le quartier Lafontaine sera bientôt doté d'un bain public auquel sera joint un chalet de nécessité. Les commissaires, sur proposition de M. Ainey, appuyée par M. Hébert, ont en effet décidé d'acquérir une propriété aujourd'hui occupée par un M. Courville, au coût de \$34,857, située rue Amherst, côté ouest, à deux pas de la rue Ontario et en face du marché Saint-Jacques. La superficie du terrain est 54 par 150 pieds et s'étend de la rue Amherst à la rue Saint-Thomé.

M. Drouin, surintendant des édifices municipaux, dans un très long et très laborieux travail, recommanda fortement l'achat; M. l'échevin Dubeau en était le parrain, et M. le maire Martin l'approuva avec chaleur.

## M. BOURASSA A L'UNIVERSITÉ LAVAL

### "LA RENAISSANCE DES PETITES NATIONALITÉS". — AU PROFIT DE LA MINORITÉ ONTARIENNE

M. Henri Bourassa fera, mercredi prochain, dans la salle des Promotions de l'Université Laval, une conférence publique au profit de nos frères d'Ontario, persécutés dans leurs écoles. Cette séance sera, sous les auspices conjoints du cercle Laval de l'A. C. J. C. et de la Fédération des étudiants. Le sujet traité par le conférencier sera la renaissance des petites nationalités. A l'heure où les grandes puissances de l'Europe se battent sur les champs de bataille pour la protection des nations faibles et où s'accroît dans la province voisine l'étranglement, lent et systématique d'une minorité, un tel sujet ne saurait manquer d'exciter l'intérêt.

Un programme de chant et de déclamation sera rendu par les étudiants. L'orchestre universitaire fera les frais de la musique. On peut se procurer des billets de sièges réservés au prix de 75 et 50 sous aux endroits suivants: Langevin et l'Archevêque, 8 rue Saint-Jacques, Tél. Main 1948. Ed. Archambault, rue Sainte-Catherine, près Saint-Denis, Tél. Est 1842. Pharmacie Migneron, 544 rue Saint-Denis, Tél. Est 1948 et 4812. Pharmacie Chouinard, 213 rue Bourbonnière, Maison-Neuve, Tél. La Salle 532.

Les dames sont particulièrement invitées.

## LE GOUVERNEUR SERA BIEN LOGÉ

LES COMMISSAIRES VOTENT \$10,000 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON ET DEPENDANCES A M. MARTIN, FRERE DU MAIRE. — BEL EMPRESSEMENT DU MAIRE.

Comme on le sait, lorsque la question du projet de franchise vint devant le bureau des commissaires, la semaine dernière, M. McDonald refusa d'examiner plus longtemps le projet Martin avant que la compagnie du Tramway n'ait soldé le compte qu'elle devait à la ville. Ces chèques étaient le résultat de cette altitude de M. McDonald et le maire, pour une fois, triomphait sans gloire...

## LES FINANCES DE S-PIERRE-AUX-LIENS

La municipalité de Saint-Pierre-aux-Liens, qui veut se faire annexer à Montréal, a fait parvenir, samedi, aux commissaires municipaux, son bilan.

M. le maire Leboeuf déclare que sa ville compte une population de 4,000 âmes et que plus de 3,500 hommes travaillent dans les usines de la localité. L'évaluation foncière des biens est de \$2,618,890 et le dette est de \$420,916.57. Les revenus annuels sont de \$37,355.83 et l'actif de \$395,935.07.

Ces informations ont été référées au Trésorier de la ville.

## QUATRE MORTS VIOLENTES PAR JOUR

D'après des statistiques que vient d'établir le coroner MacMahon, le nombre des morts violentes est en moyenne de 3.5 à Montréal. Si l'on tient compte des morts violentes des municipalités environnantes qui relèvent du coroner de Montréal, la moyenne est de quatre par jour.

Samedi, fait assez rare, il n'y avait cependant pas un seul cas de la morgue.

## FAUSSE MONNAIE ?

Un nommé Harry Miller a été traduit devant le magistrat Lancelot, samedi, sous l'inculpation d'avoir fabriqué de fausses pièces de monnaie américaine. L'inculpé qui est propriétaire d'un établissement où sont installées des machines automatiques (slot machines) déclare que ces fausses pièces, ayant la forme des sous américains, étaient fabriquées pour l'usage de ces machines qui ne peuvent fonctionner avec des sous canadiens. Il a été remis en liberté provisoirement et les autorités américaines ainsi que le ministère des Finances, à Ottawa, ont été avisés. Ils seront représentés au procès, fixé à lundi.

## EST-CE UN MEURTRE ?

Ottawa, 23. — Noël Piché, journaliste, qui habite avec sa femme, a été arrêté aujourd'hui à la suite de la découverte du cadavre de sa femme. Le corps portait les traces de plusieurs blessures sérieuses. La femme était morte depuis plusieurs heures. Les médecins ont été appelés. Piché qui admet qu'il se trouvait auprès de sa femme quand elle est morte, mais refuse de dire rien de plus.

## LA NEIGE A TORONTO

Toronto, 23. — Il est tombé, hier soir, dix pouces de neige dans la région de Toronto. C'est la plus forte bordée qui soit tombée ici depuis dix ans.

qu'on veut bien le dire. Il paraît que ce terrain pour lequel la ville paiera \$34,857 a été offert, il n'y a pas bien longtemps, à un syndicat pour \$20,000. Depuis, une promesse de vente aurait été obtenue par d'autres personnes, évidemment des courtiers en immeubles, et si les conditions des vendeurs sont restées les mêmes, ce qu'on croit, c'est donc un bénéfice de \$14,857 que réaliseront ces gens qui ont eu assez de flair pour découvrir que Montréal allait bientôt décider de construire un bain sur leur terrain.

## M. BOURASSA A L'UNIVERSITE LAVAL

### "LA RENAISSANCE DES PETITES NATIONALITÉS". — AU PROFIT DE LA MINORITÉ ONTARIENNE

M. Henri Bourassa fera, mercredi prochain, dans la salle des Promotions de l'Université Laval, une conférence publique au profit de nos frères d'Ontario, persécutés dans leurs écoles. Cette séance sera, sous les auspices conjoints du cercle Laval de l'A. C. J. C. et de la Fédération des étudiants. Le sujet traité par le conférencier sera la renaissance des petites nationalités. A l'heure où les grandes puissances de l'Europe se battent sur les champs de bataille pour la protection des nations faibles et où s'accroît dans la province voisine l'étranglement, lent et systématique d'une minorité, un tel sujet ne saurait manquer d'exciter l'intérêt.

Un programme de chant et de déclamation sera rendu par les étudiants. L'orchestre universitaire fera les frais de la musique. On peut se procurer des billets de sièges réservés au prix de 75 et 50 sous aux endroits suivants: Langevin et l'Archevêque, 8 rue Saint-Jacques, Tél. Main 1948. Ed. Archambault, rue Sainte-Catherine, près Saint-Denis, Tél. Est 1842. Pharmacie Migneron, 544 rue Saint-Denis, Tél. Est 1948 et 4812. Pharmacie Chouinard, 213 rue Bourbonnière, Maison-Neuve, Tél. La Salle 532.

Les dames sont particulièrement invitées.

## LE GOUVERNEUR SERA BIEN LOGÉ

LES COMMISSAIRES VOTENT \$10,000 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON ET DEPENDANCES A M. MARTIN, FRERE DU MAIRE. — BEL EMPRESSEMENT DU MAIRE.

Comme on le sait, lorsque la question du projet de franchise vint devant le bureau des commissaires, la semaine dernière, M. McDonald refusa d'examiner plus longtemps le projet Martin avant que la compagnie du Tramway n'ait soldé le compte qu'elle devait à la ville. Ces chèques étaient le résultat de cette altitude de M. McDonald et le maire, pour une fois, triomphait sans gloire...

## LES FINANCES DE S-PIERRE-AUX-LIENS

La municipalité de Saint-Pierre-aux-Liens, qui veut se faire annexer à Montréal, a fait parvenir, samedi, aux commissaires municipaux, son bilan.

M. le maire Leboeuf déclare que sa ville compte une population de 4,000 âmes et que plus de 3,500 hommes travaillent dans les usines de la localité. L'évaluation foncière des biens est de \$2,618,890 et le dette est de \$420,916.57. Les revenus annuels sont de \$37,355.83 et l'actif de \$395,935.07.

Ces informations ont été référées au Trésorier de la ville.

## QUATRE MORTS VIOLENTES PAR JOUR

D'après des statistiques que vient d'établir le coroner MacMahon, le nombre des morts violentes est en moyenne de 3.5 à Montréal. Si l'on tient compte des morts violentes des municipalités environnantes qui relèvent du coroner de Montréal, la moyenne est de quatre par jour.

Samedi, fait assez rare, il n'y avait cependant pas un seul cas de la morgue.

## FAUSSE MONNAIE ?

Un nommé Harry Miller a été traduit devant le magistrat Lancelot, samedi, sous l'inculpation d'avoir fabriqué de fausses pièces de monnaie américaine. L'inculpé qui est propriétaire d'un établissement où sont installées des machines automatiques (slot machines) déclare que ces fausses pièces, ayant la forme des sous américains, étaient fabriquées pour l'usage de ces machines qui ne peuvent fonctionner avec des sous canadiens. Il a été remis en liberté provisoirement et les autorités américaines ainsi que le ministère des Finances, à Ottawa, ont été avisés. Ils seront représentés au procès, fixé à lundi.

## EST-CE UN MEURTRE ?

Ottawa, 23. — Noël Piché, journaliste, qui habite avec sa femme, a été arrêté aujourd'hui à la suite de la découverte du cadavre de sa femme. Le corps portait les traces de plusieurs blessures sérieuses. La femme était morte depuis plusieurs heures. Les médecins ont été appelés. Piché qui admet qu'il se trouvait auprès de sa femme quand elle est morte, mais refuse de dire rien de plus.

## LA NEIGE A TORONTO

Toronto, 23. — Il est tombé, hier soir, dix pouces de neige dans la région de Toronto. C'est la plus forte bordée qui soit tombée ici depuis dix ans.